

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EXERCICE 2022

SOMMAIRE

Préambule

Chapitre I^{er} Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon 7

1. Le territoire
2. Le personnel
3. Le matériel
4. Les infrastructures
5. Les modes de collecte

Chapitre II Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (P.A.V.) 15

1. Les Points de collecte
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
3. Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
4. Le Biflux
5. Le verre
6. Les textiles
7. Synthèse

Chapitre III Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries..... 31

1. Statistiques par type de déchets
 - Le carton
 - Les métaux et ferrailles
 - Le tout venant non valorisable
 - Le bois
 - Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
 - Les déchets inertes
 - Les déchets verts
 - Les déchets agricoles
 - Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
 - Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
 - Les pneus VL
 - Les pneus PL et Agraires
 - Les ampoules et néons
 - Les piles et accumulateurs
 - Les consommables d'impression
2. Autres statistiques
3. Synthèse

Chapitre IV Indicateurs techniques de la gestion séparée des biodéchets 51

Chapitre V Indicateurs techniques de la collecte des encombrants en porte à porte..... 57

Chapitre VI Indicateurs techniques chalets du réemploi

Chapitre VI Indicateurs financiers 61

1. Le budget annexe
2. Redevances et rôle
3. Evaluation des coûts de collecte
4. Coût du traitement par type de déchets
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Chapitre VII Communication, sensibilisation et actions diverses 73

1. Campagnes de communications menées en 2020
2. Le compostage domestique

Annexe 1 : Certificat 2021 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV

Annexe 2 : Charte Zéro Déchets Plastiques

PREAMBULE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2022.

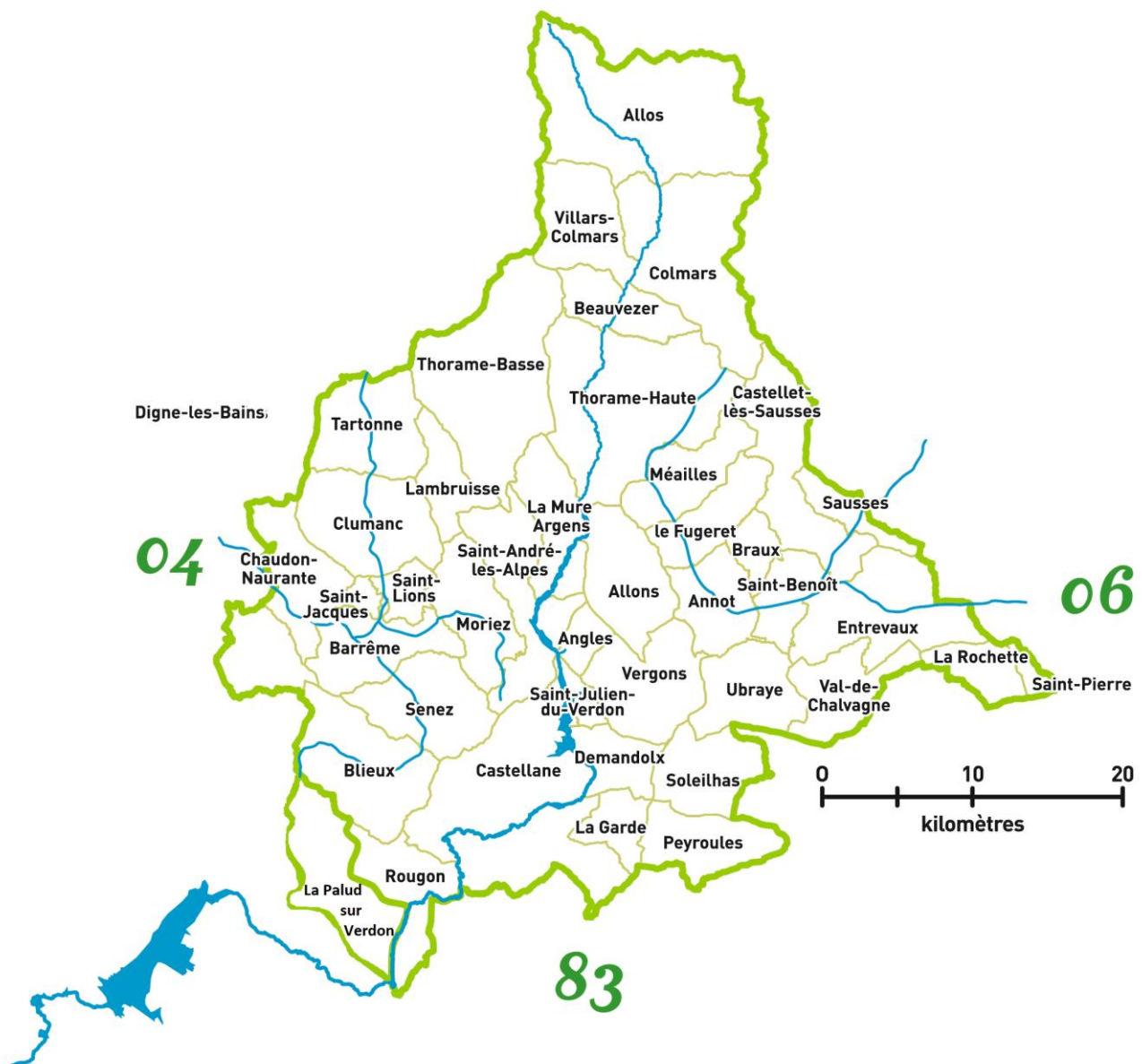
Chapitre I^{er}

Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

1. Le territoire



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 655 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2022

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2022
TOTAL	11 422	233	11 655	23 417

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

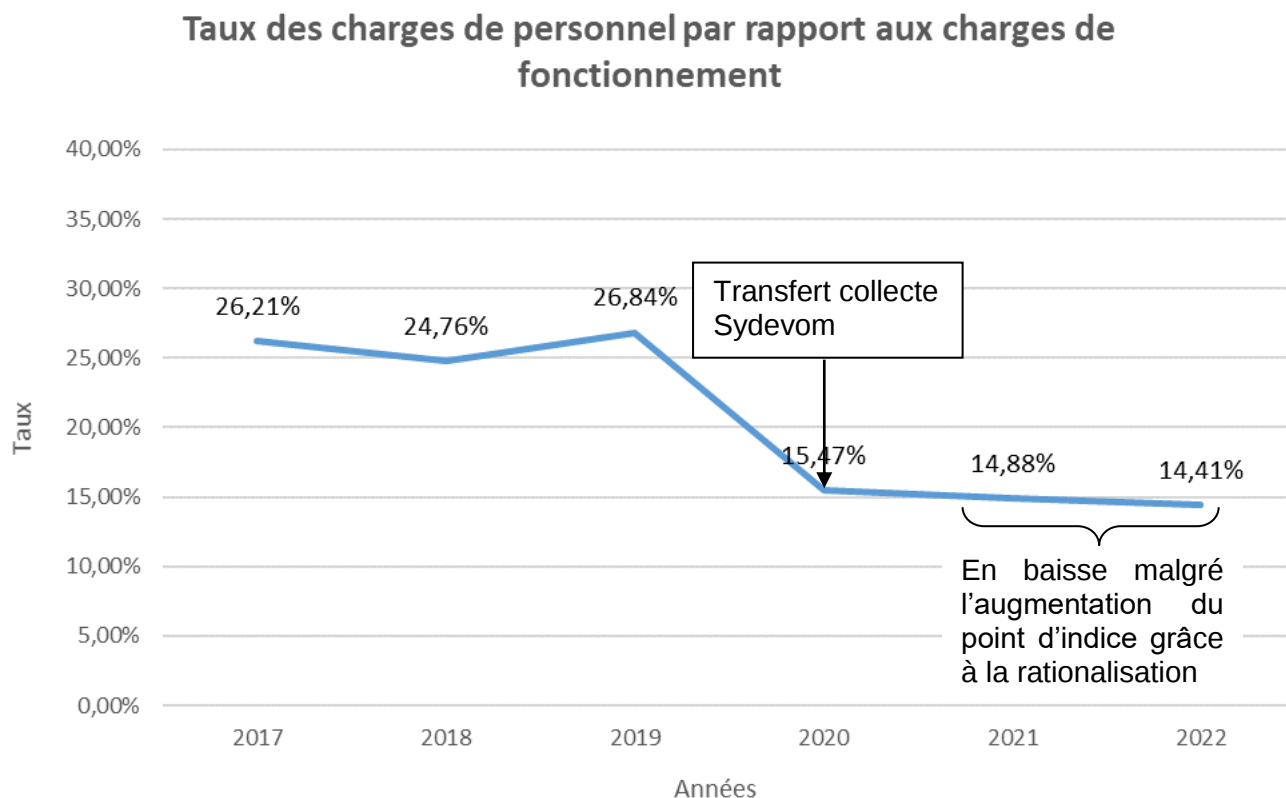
Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 2,4 ETP

Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,8 ETP

Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 6 agents pour 5,5 ETP

Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 4 agents pour 4 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	2,4
Encadrement et gestion du service	1,8
Déchetteries	5,5
Polyvalents	4
TOTAL	13,7



3. Le matériel

Après transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, fin du ramassage des cartons et harmonisation de la collecte des encombrants, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 2 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 6 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- 3 quais de transfert des ordures ménagères :
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens

On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale

- 3 quais de transfert du biflux :
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos

5. Les modes de collecte

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Encombrants		Porte à porte		Régie CCAPV vers déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des cartons n'est plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

Chapitre II

Indicateurs techniques de la collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

1. Les Points de collecte

1.1 Les Points d'Apport Volontaire

En 2022, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

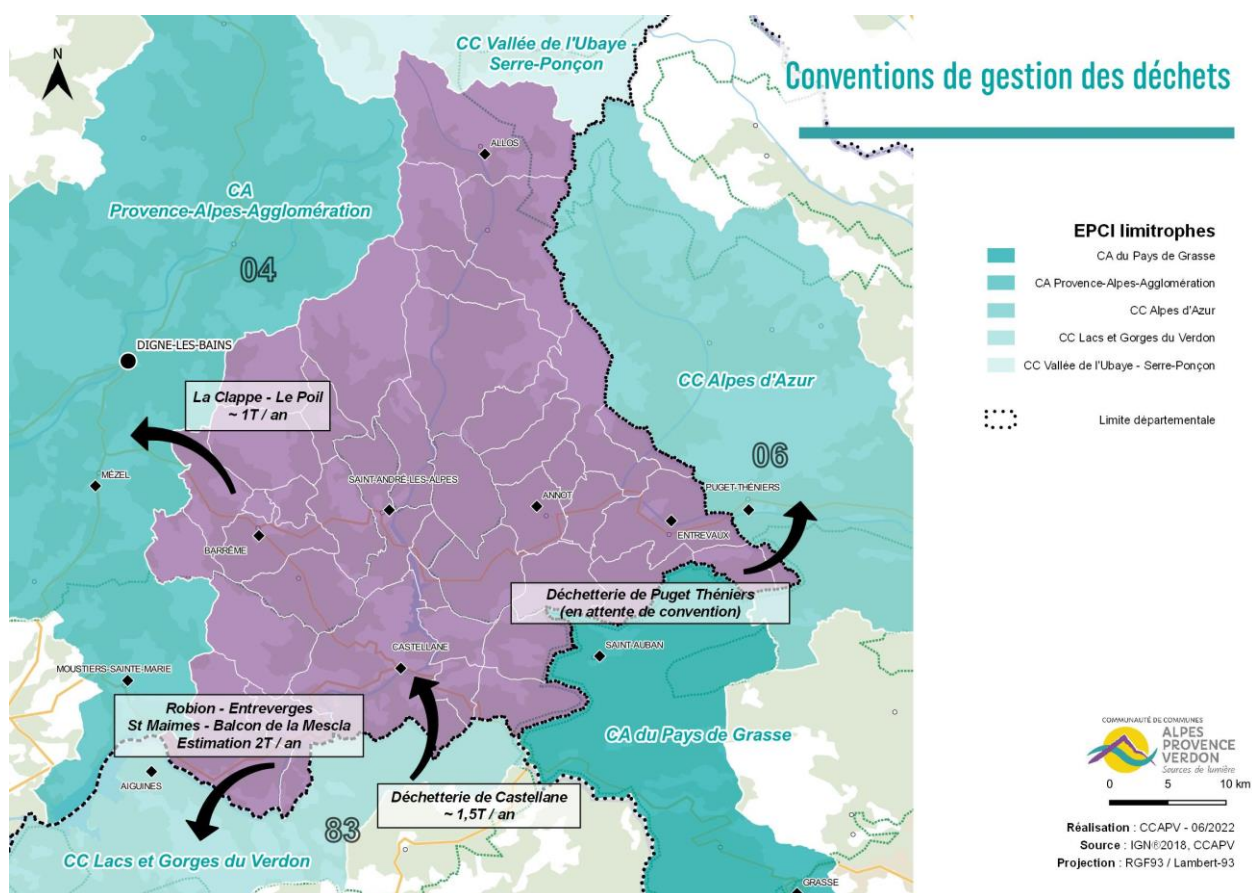
- 339 PAV, composés de
 - Pour les ordures ménagères
 - **306** colonnes aériennes
 - **159** colonnes semi-enterrées
 - **2** colonnes enterrées
 - Pour le biflux
 - **284** colonnes aériennes
 - **122** colonnes semi-enterrées
 - Pour le verre
 - **247** colonnes aériennes
 - **98** colonnes semi-enterrées

Parmi ces 339 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2022, 8 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 230,00 euros d'indemnisation en 2022.

1.2 Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

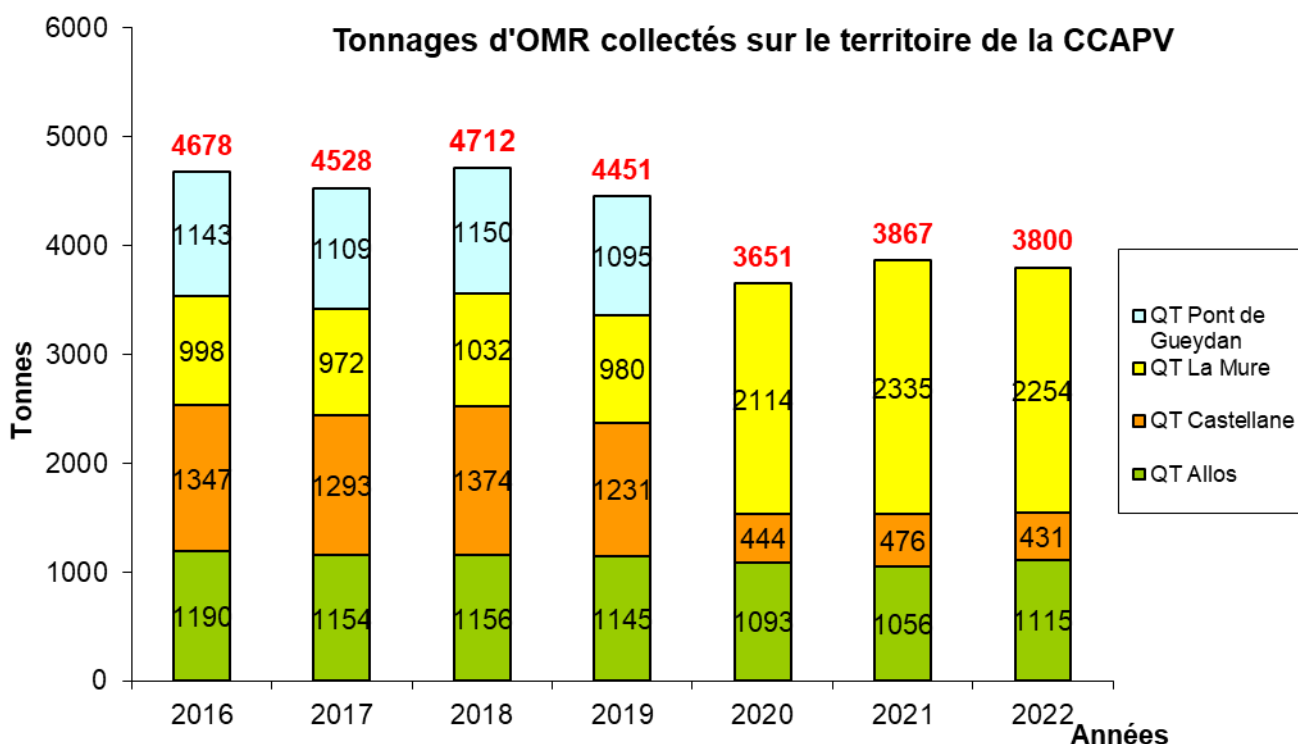


2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2022, **3 800** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **431** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 254** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 115** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Après une très forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés entre 2019 et 2020, ce graphique fait apparaître une hausse des tonnages entre 2020 et 2021, puis une légère baisse entre 2021 et 2022, que l'on peut essayer d'analyser comme suit :

- Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :
 - Passage en extension des consignes de tri
 - Passage en biflux avec multiplication des points « tri »
 - Crise sanitaire avec ralentissement de l'activité économique et touristique
- Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :
 - Allègement des contraintes sanitaires

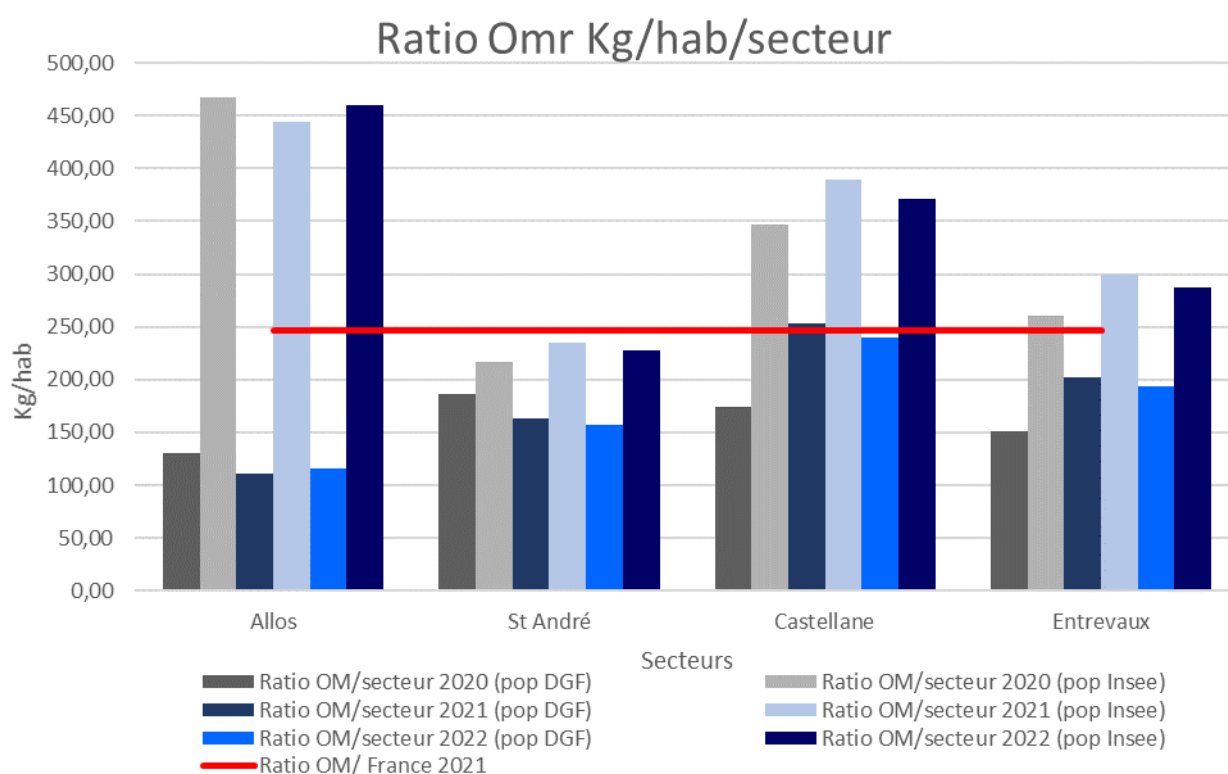
- Reprise de l'activité économique
- Forte fréquentation touristique

➤ Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2021 et 2022 :

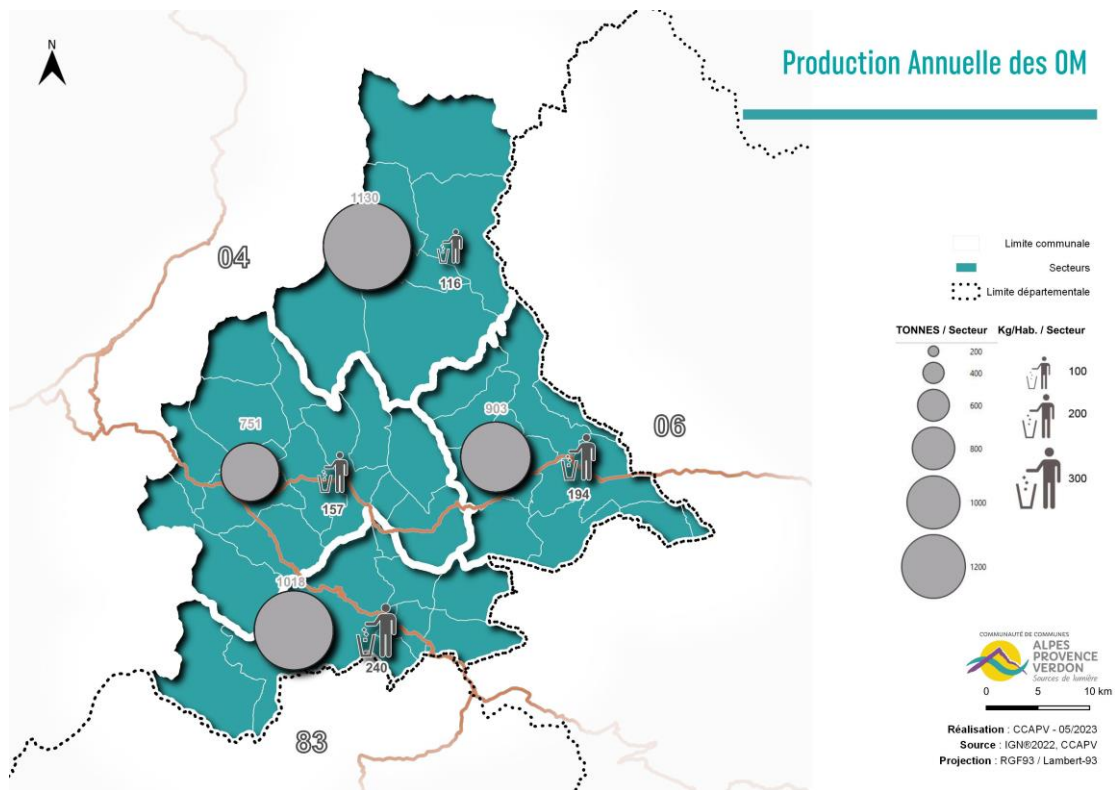
- Léger repli de la fréquentation touristique estivale dans un contexte de sécheresse et de non-ouverture des plages et des sports d'eau vive
- Baisse de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 326 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 334 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 162 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 166 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2022**



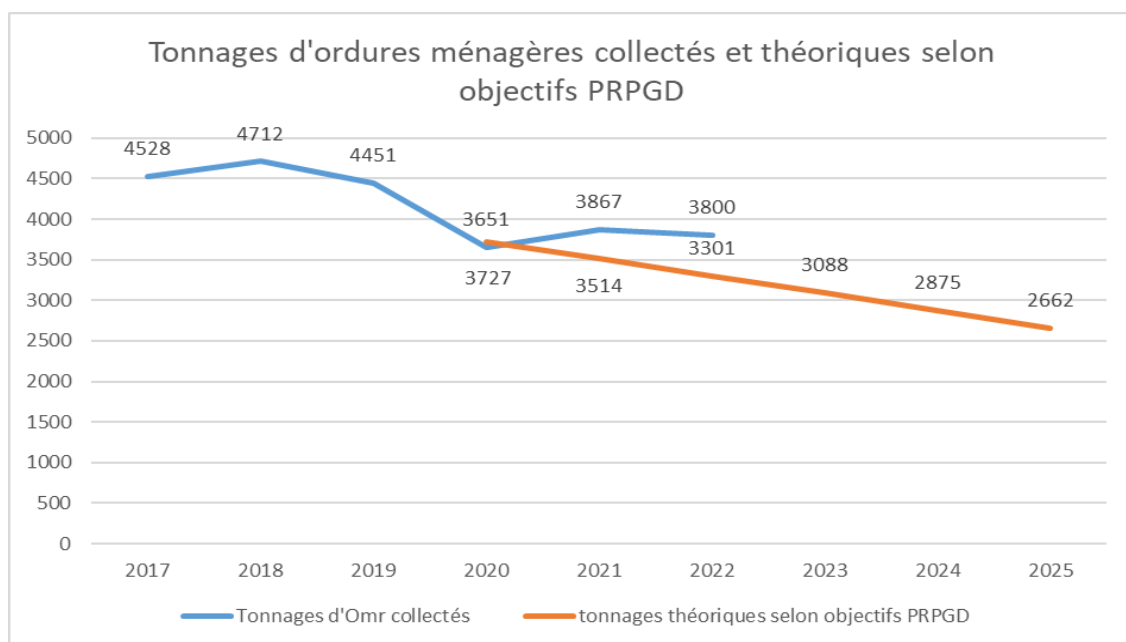
Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production d'OM. En effet, il fait apparaître une production d'OM très forte sur les secteurs les plus touristiques du territoire que sont Allos et Castellane.



Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio d'OMR collectés</i>	<i>Source</i>
France	246 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	363 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	332 kg/habitant/an	SINOE 2021

Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux de réduction des déchets repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :



En 2022, le territoire de la CCAPV a produit près de 500 tonnes d'OM en trop par rapport aux objectifs règlementaires.



Zoom sur l'autopsie des ordures ménagères

réalisée en 2022

En partenariat avec le SYDEVOM 04, la CCAPV a fait réaliser des campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) produites sur le territoire de celle-ci.

L'objectif de ces « autopsies » est d'évaluer qualitativement les gisements valorisables ou détournables et d'obtenir des données pour la mise en place d'actions de prévention.

Protocole d'échantillonnage :

6 MODECOM* ont été effectués pour l'année 2022 sur 3 secteurs représentatifs : Allos, Castellane et Entrevaux lors des deux périodes touristiques distinctes :

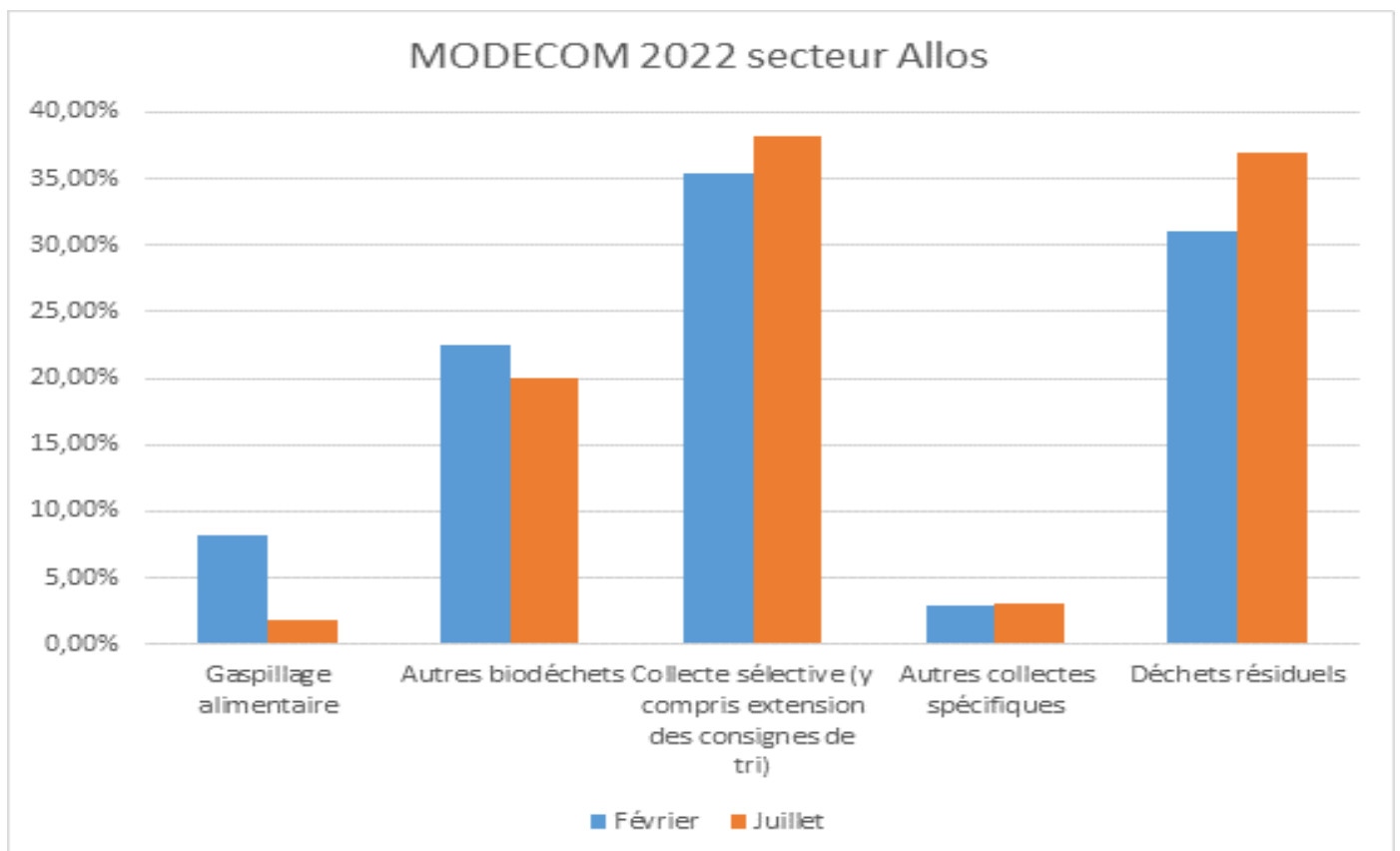
- hiver : Période creuse sur les secteurs de Castellane et Entrevaux mais période de tourisme hivernal (sports d'hiver) sur le secteur d'Allos
- été : période touristique sur les trois secteurs

Objectifs recherchés :

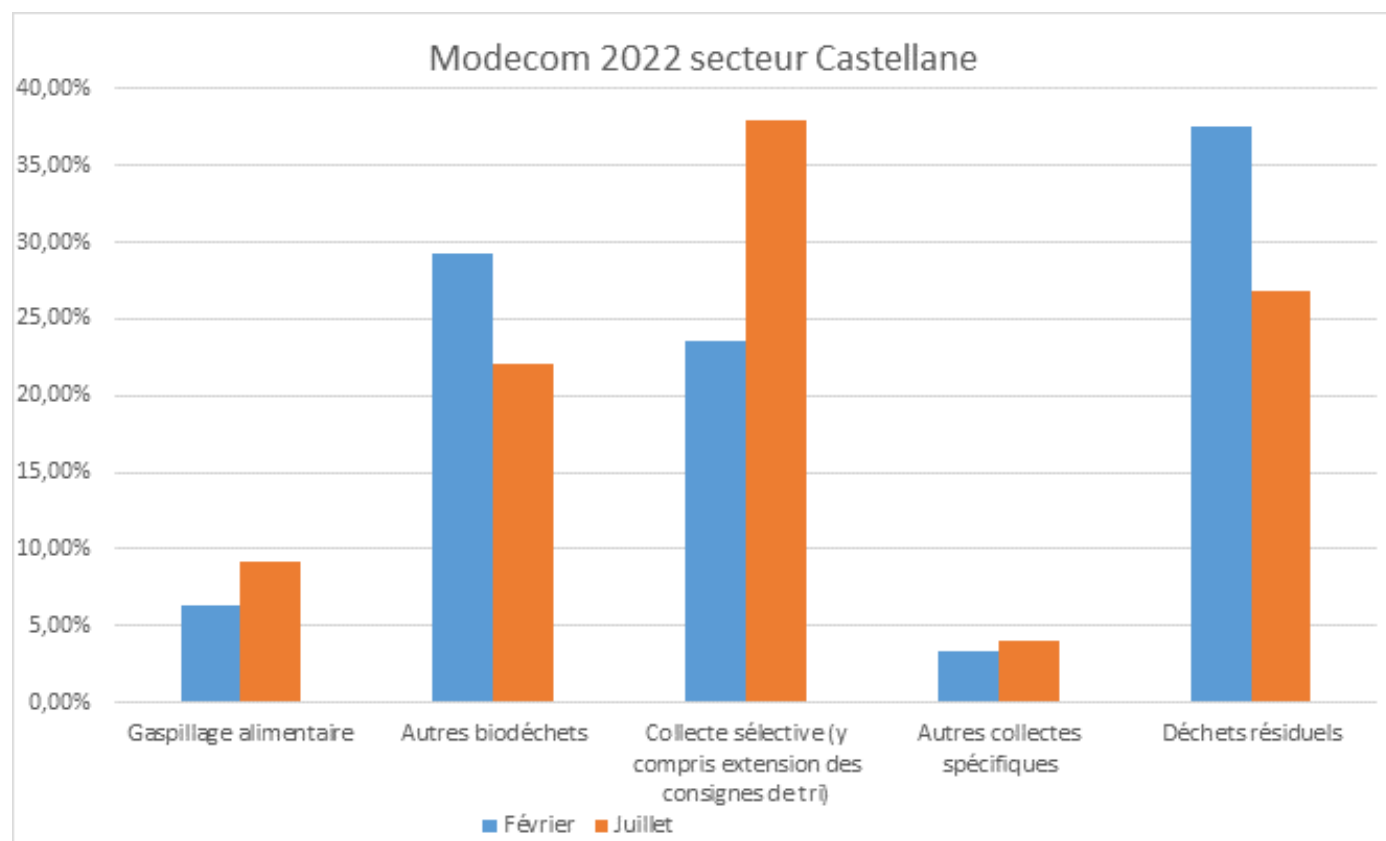
- caractériser la composition globale des Ordures ménagères
- évaluer l'impact de la fréquentation touristique selon les secteurs et les saisons

Coût total de la campagne de caractérisation : 6 085.08€ TTC

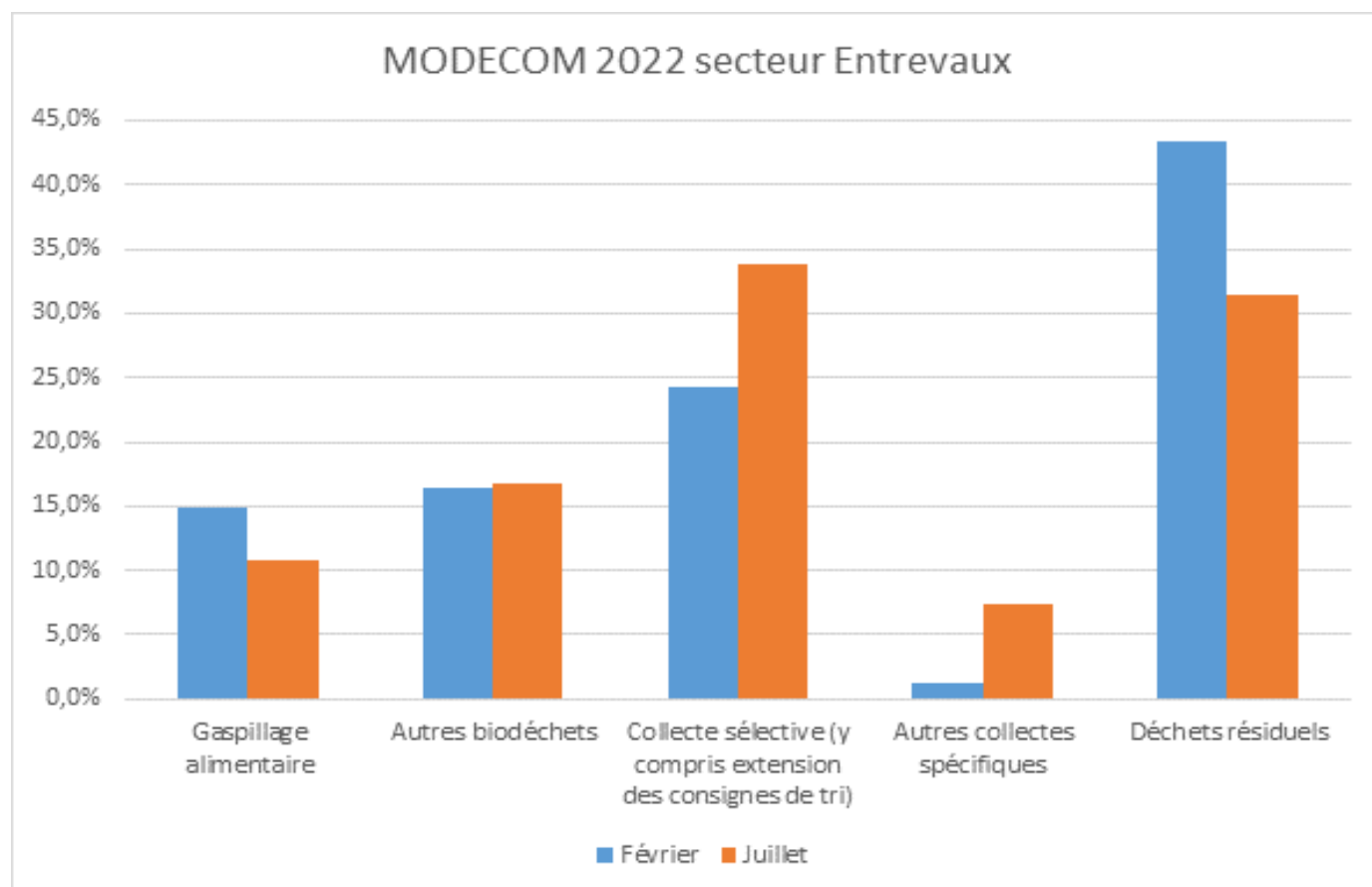
➤ Secteur Allos



➤ **Secteur Castellane**



➤ **Secteur Entrevaux**



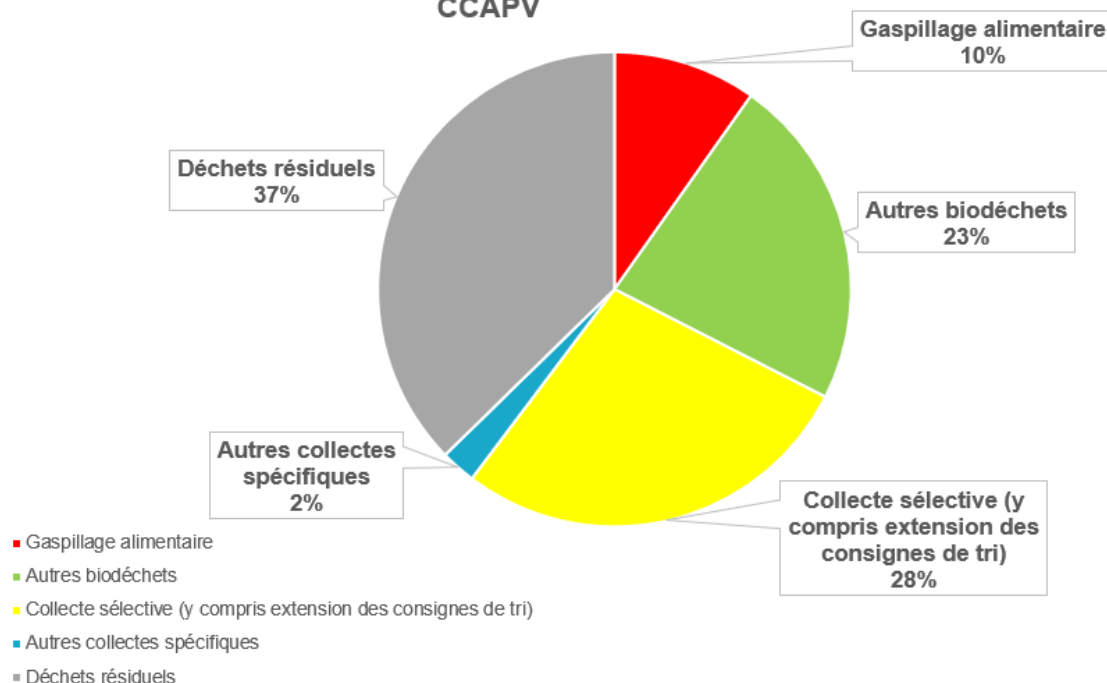
Les graphiques ci-dessus mettent en avant l'impact des saisons touristiques sur la qualité du tri des déchets.

Pour le secteur d'Allos, sur la période estivale, les performances sont beaucoup moins dégradées que l'hiver, deux hypothèses d'explications :

- Le tourisme d'été est sans doute moins un tourisme de masse que celui des sports d'hiver
- Il est sans doute plus sensible à l'environnement venant en montagne pour randonner et profiter de la nature

Pour le secteur Castellane et Entrevaux, sur la période estivale, les performances sont dégradées par la présence touristique.

Composition des Ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la CCAPV



➤ La partie « COMPOSTABLE » représente 33 % des ordures ménagères !

➤ la partie « COLLECTE SELECTIVE & DECHETTERIE » représente 30 % !

=> 63 % des OMr pourraient être évitées par simple respect des consignes de tri

Ce constat a notamment confirmé l'intérêt du plan d'actions engagé préalablement sur la partie valorisable par compostage qui représente :

- 500 000 € TTC (TGAP comprise) de coûts « évitables »
- 39 % du coût de collecte et traitement des OM (1 300 000 € ttc)

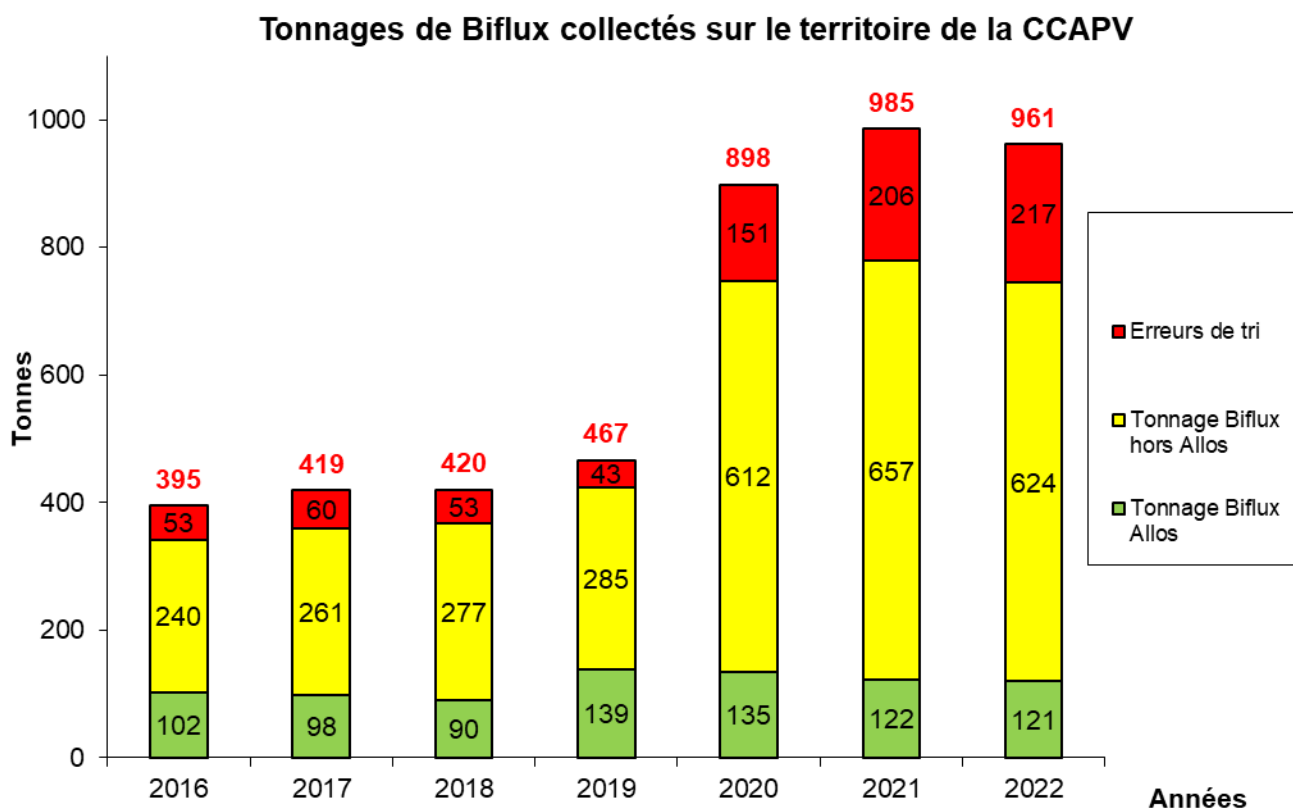
Au regard de ces résultats, la CCAPV a mis en place un plan d'action global qui s'est décliné comme suit :

- Sensibilisation des élus, notamment par la traduction en « poids financier » de cette composition des OM et des coûts « évitables »
- Les élus ayant été très réceptifs à ces arguments et éléments, ils ont décidé d'engager des cycles de réunions publiques pour partager ces chiffres et la nécessité d'agir
- 4 ambassadeurs du tri saisonniers ont été recrutés pour aller à la rencontre des habitants et touristes pendant la saison estivale 2022
- Création de supports de communication spécifiques (affichages en salle de réunions publiques et sur les réseaux sociaux)

3. Le Biflux (multi matériaux)

En 2022, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **961** tonnes de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.



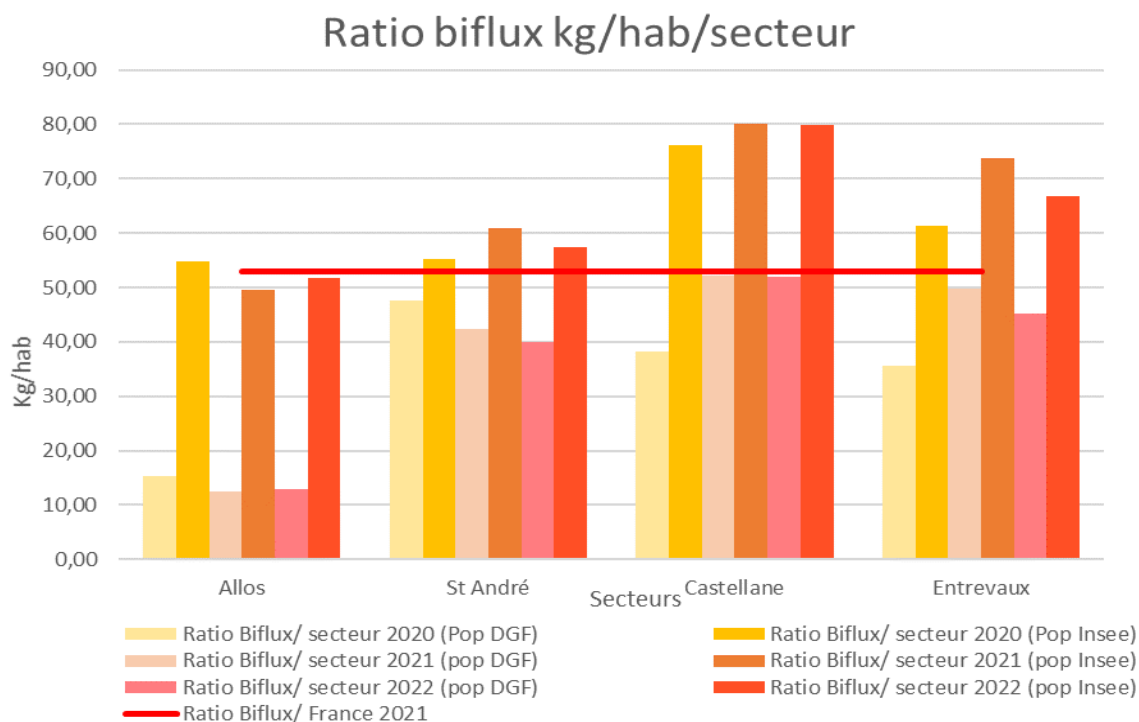
Malgré une légère baisse entre 2021 et 2022 (-2,4%), les tonnages de biflux collectés en 2022 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Seul bémol, le niveau des erreurs de tri continue d'augmenter fortement.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA :

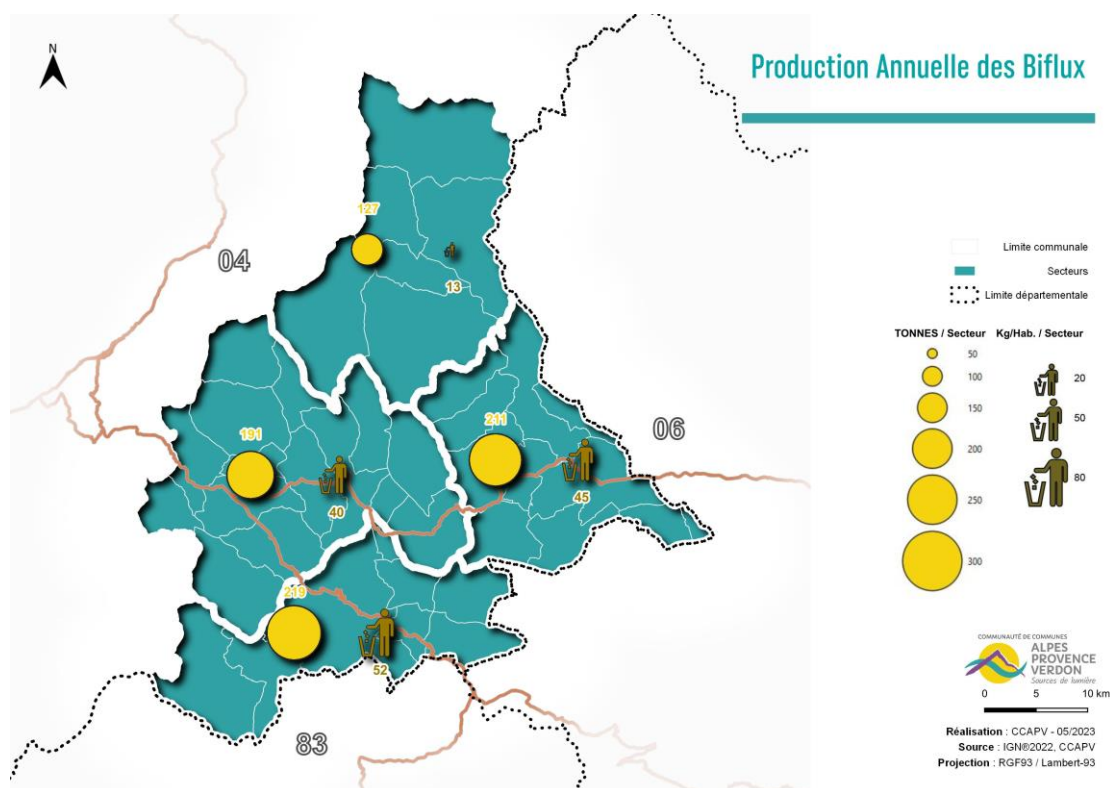
- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 82.45 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 84.35 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 41 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 42 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 217 tonnes en 2022, soit **un ratio de 18.61 kg/hbt/an (pop totale) ou 9.26 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 22.58 %**. Ce chiffre relatif est en hausse par rapport à 2021 (20.91%) et globalement en hausse depuis le passage en biflux et l'extension des consignes de tri.

➤ **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2022**



Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production du biflux, en effet, on remarque une production très élevée sur les secteurs les plus touristiques comme Allos et Castellane.



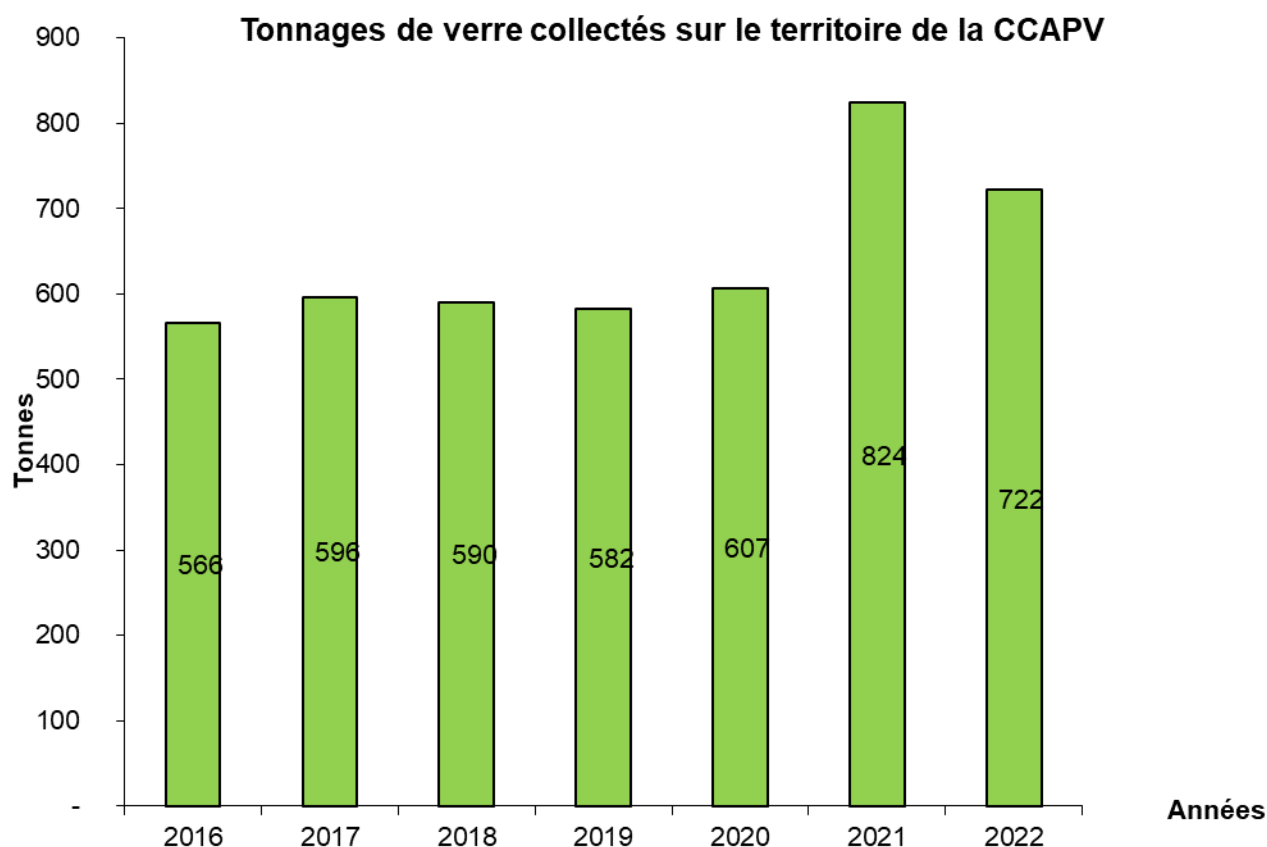
Éléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	53 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	40 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	47 kg/habitant/an	SINOE 2021

4. Le verre

En 2022, **722** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Après une année record en 2021, ce graphique fait apparaître une baisse (– 102 tonnes, soit - 12 %) des tonnages de verre collectés entre 2021 et 2022. Les quantités de verre collectées restent néanmoins au-dessus de la moyenne de ces 7 dernières années.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 61.94 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 70.57 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 30.83 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 35.13 kg/hbt/an)

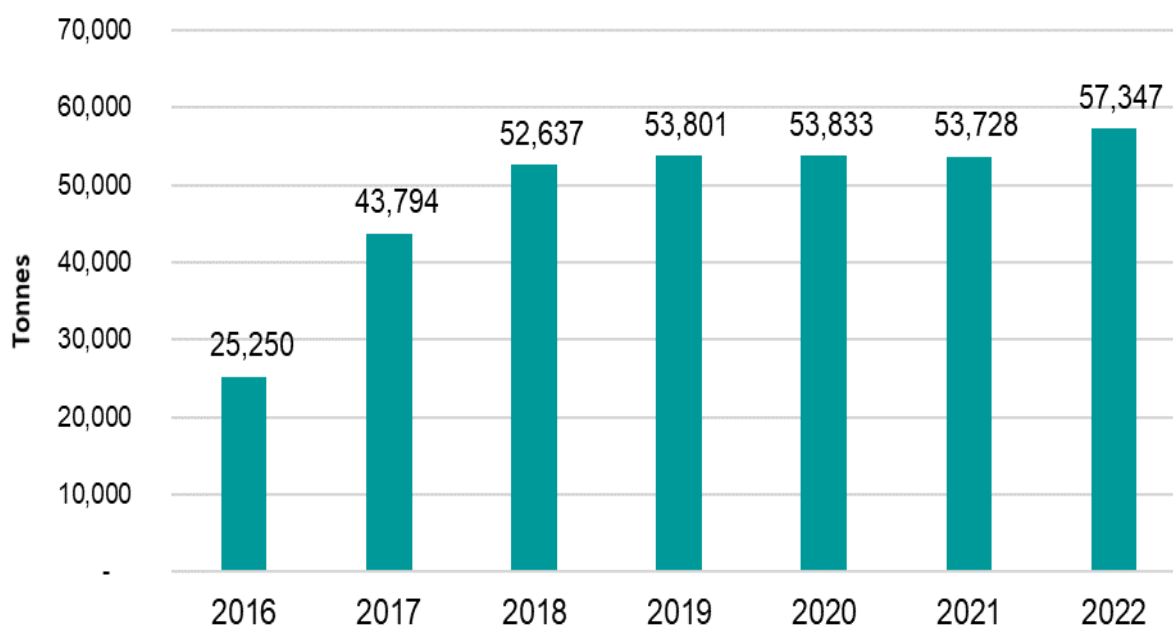
Éléments de comparaison

Territoire	Ratio de verre collecté	Source
France	34 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	26 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2021

5. Les textiles

En 2022, **57,347** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2022



Après 3 années de stabilité, les tonnages de textiles, linges de maison et chaussures sont en hausse sensible en 2022. On soulignera qu'en 2022, à l'occasion de la période des soldes d'hiver, une collecte événementielle, accompagnée d'une communication dense, a été réalisée dans les déchetteries de la CCAPV. A cette collecte, s'ajoute la collecte des dons textiles pour l'Ukraine, partiellement refusée en raison de la qualité par le Secours Populaire, ce qui a permis de collecter au total 3,073 tonnes de textiles, expliquant en grande partie cette tendance à la hausse des tonnages 2022.

Il est important de relever que cette collecte permet de séparer près de 57 tonnes des textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) des ordures ménagères. Le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendrait à près de 20 509.50 euros TTC à la collectivité.

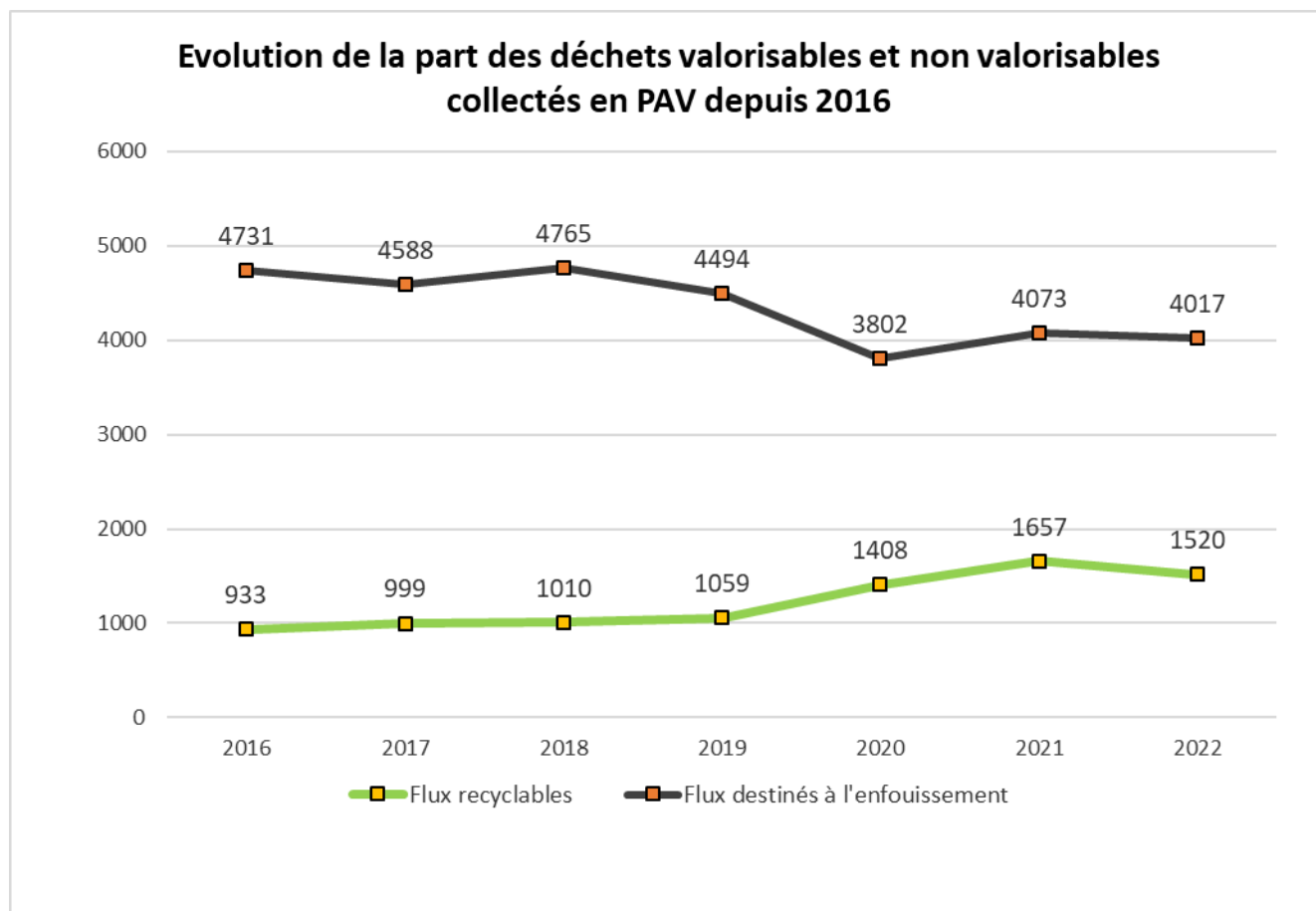
Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC, déposés via des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association, et se substitue à la CCAPV sur l'ensemble du territoire.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 5.02 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 4,60 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2.44 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2021 : 2,29 kg/hbt/an)

6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.



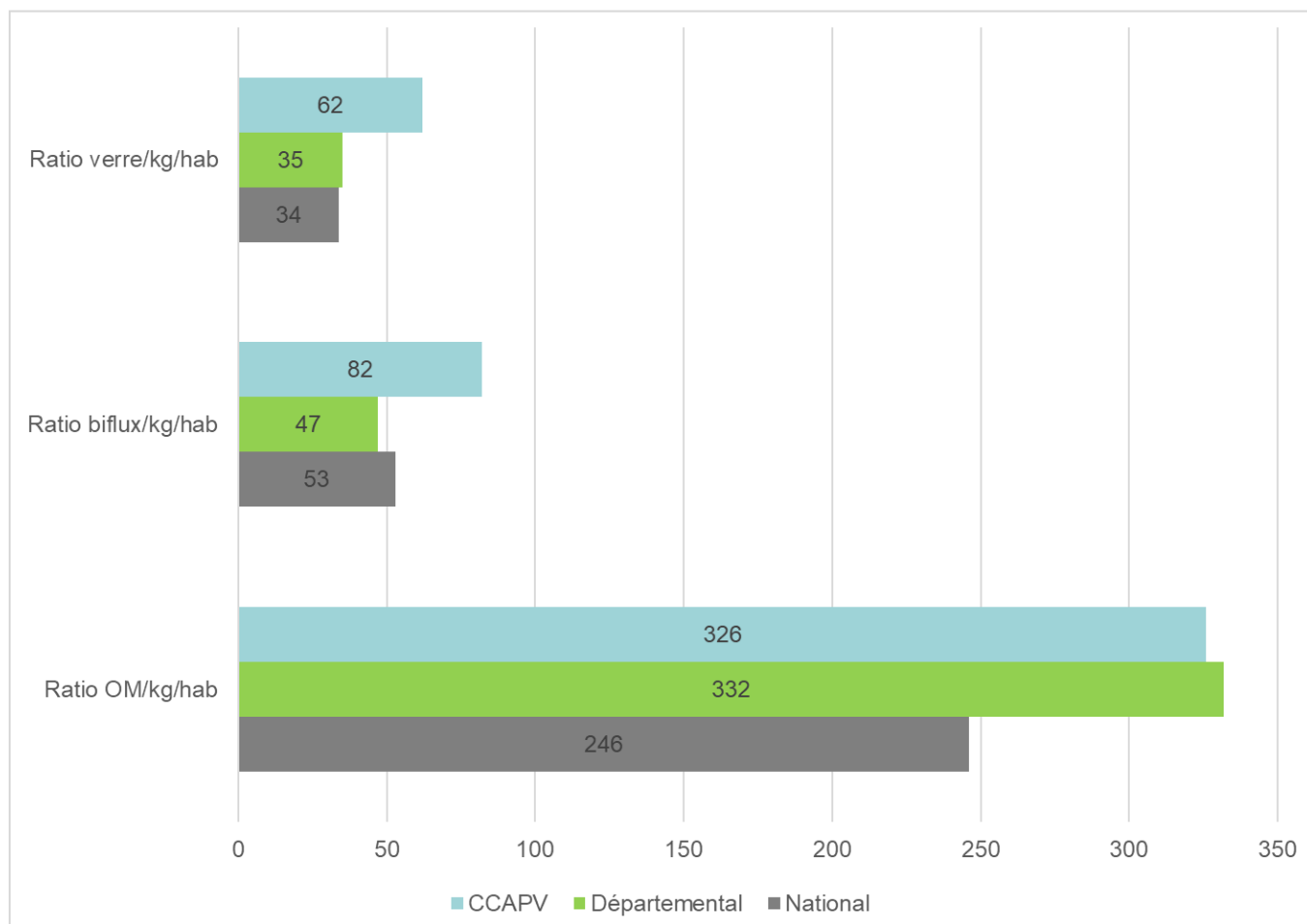
Ce graphique fait apparaître que les déchets destinés à l'enfouissement repartent à la baisse après une année de hausse en 2021. Par ailleurs, ce graphique révèle une légère baisse des déchets valorisables collectés en PAV.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio verre/omr*100	12.52 %	13.08 %	16.62 %	21,30 %	18,99 %
Ratio biflux/omr*100	15.66 %	17.45 %	24.61 %	20,15 %	25,30 %

Ainsi, le ratio Verre/OM se dégrade fortement en 2022, alors que le ratio biflux/OM remonte et atteint même le meilleur résultat jamais obtenu sur le territoire.

➤ **Comparaison des indicateurs par secteurs géographiques :**



Chapitre III

Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries

N.B. : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

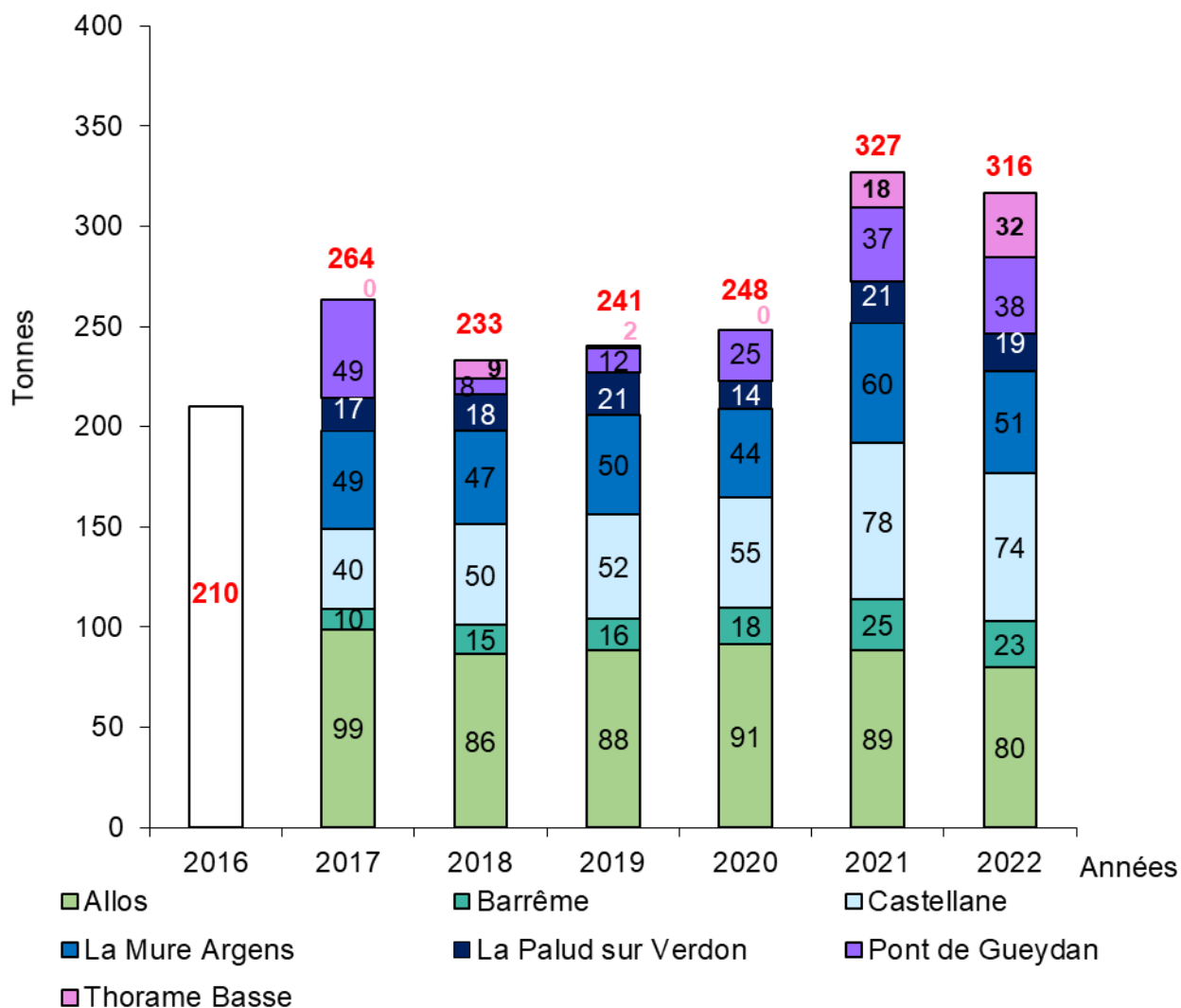
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 316 t

Evolution 2021/2022 : - 3,36 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Bien que les niveaux restent élevés, ce graphique met en évidence une baisse des tonnages des cartons collectés en déchetteries en 2022 par rapport à 2021, qui était une année « record ». On notera que seul le site de Thorame Basse voit les tonnages augmenter. Cela s'explique sans doute par la fin de la collecte assurée par la CCAPV et dont les tonnages étaient massifiés sur le site d'Allos jusqu'à fin 2021.

1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

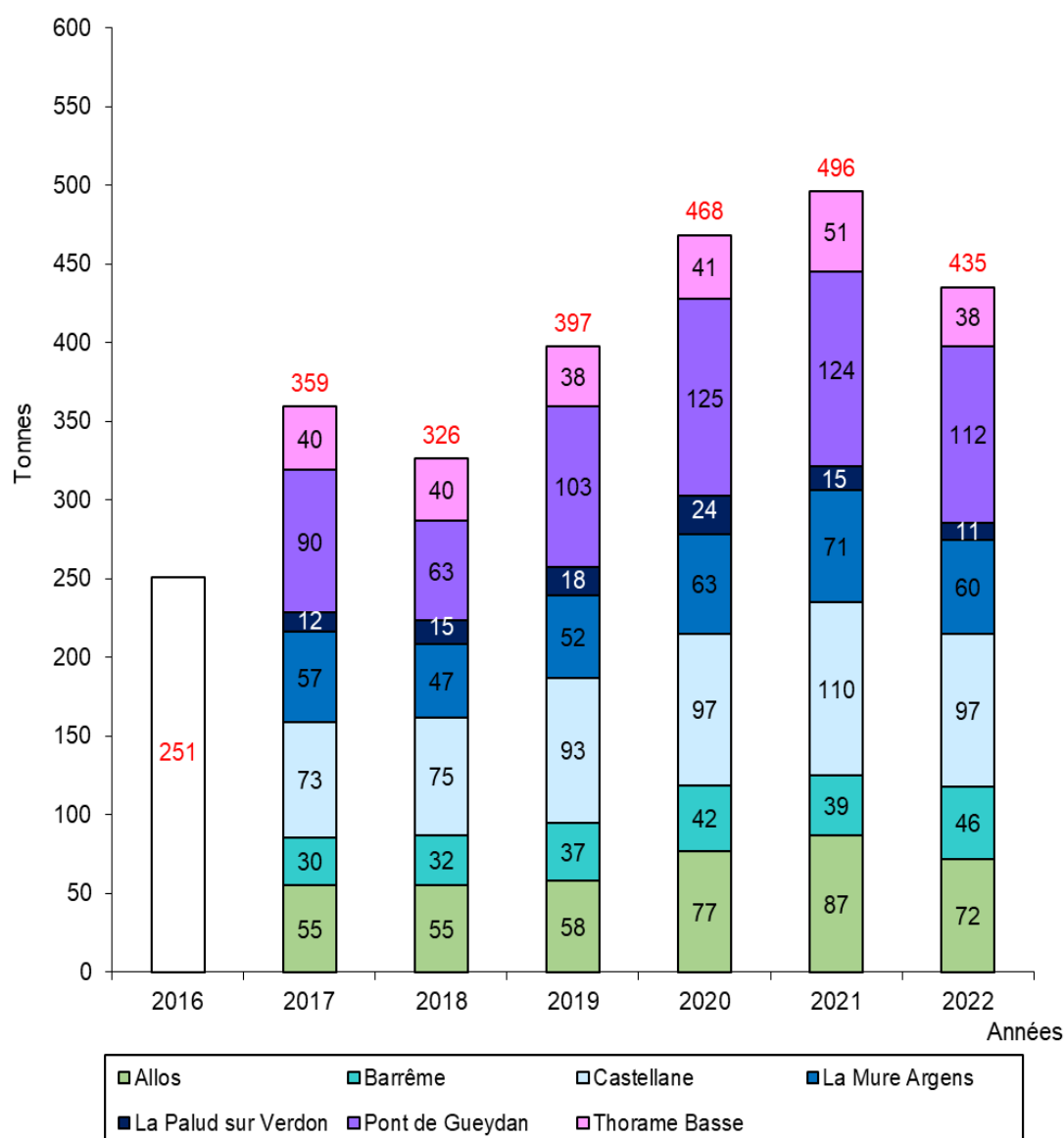
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 435 t

Evolution 2021/2022 : - 12,30 %

Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Bien que les niveaux restent élevés, ce graphique met en évidence une baisse des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries en 2022 par rapport aux années précédentes. Evolution à la baisse peut-être à mettre en lien avec les niveaux records des cours des métaux cette année. On notera que seul le site de Barrême voit les tonnages augmenter. Cela s'explique par la réalisation de travaux d'aménagement et de nettoyage du site qui ont généré d'importantes quantités de ferrailles destinées au recyclage.

1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

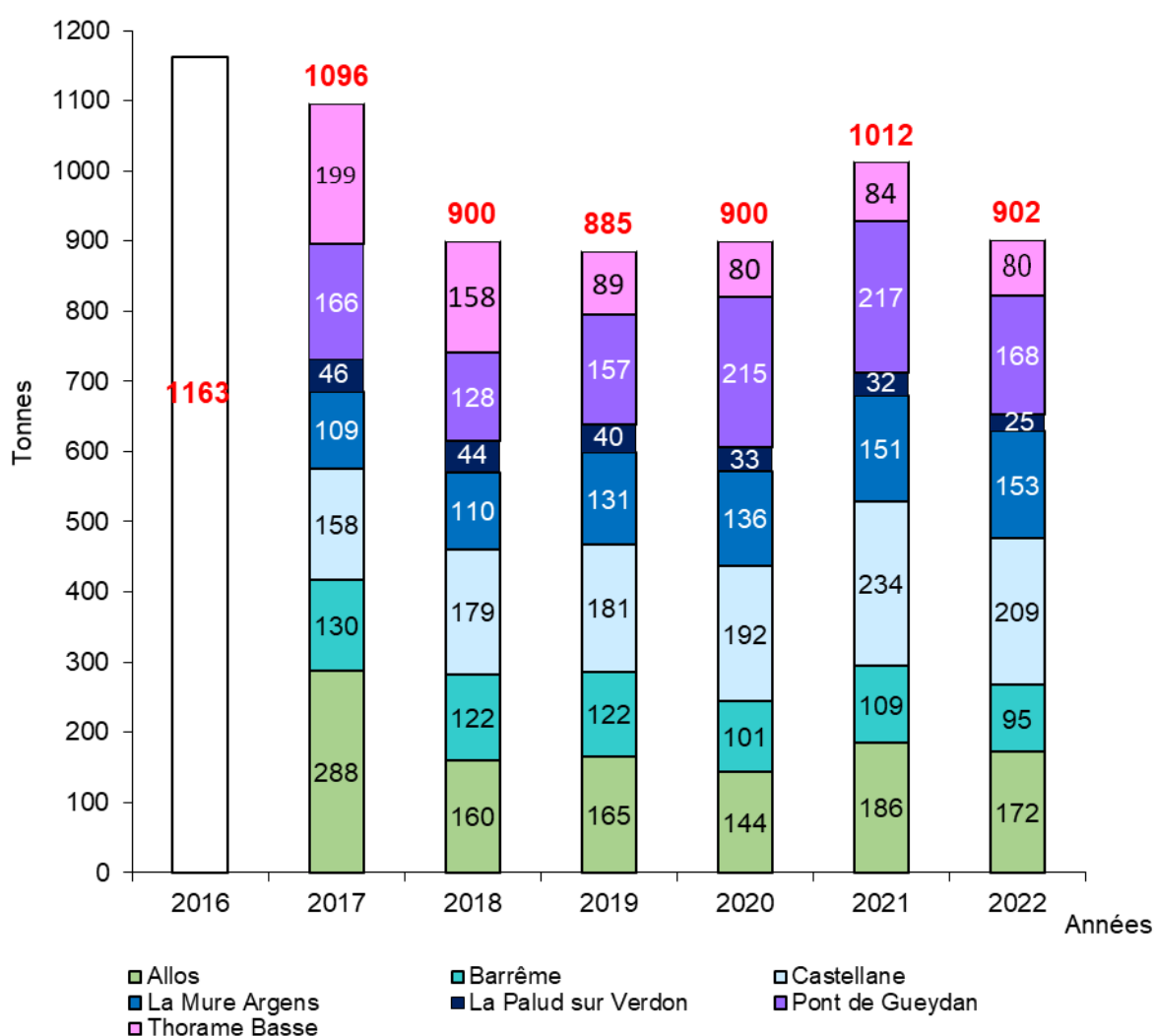
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2022 : 902 t

Evolution 2021/2022 : - 10,87 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Après une très forte augmentation des tonnages en 2021, les quantités de tout venant non valorisable reviennent dans la moyenne de ces 5 dernières années. Si cette baisse est positive sur un plan écologique et économique, il est inquiétant de constater que malgré de nombreuses nouvelles filières de valorisation mises en place en déchetteries, les tonnages de tout venant non valorisable destiné à l'enfouissement ne baissent pas de manière significative et durable.

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

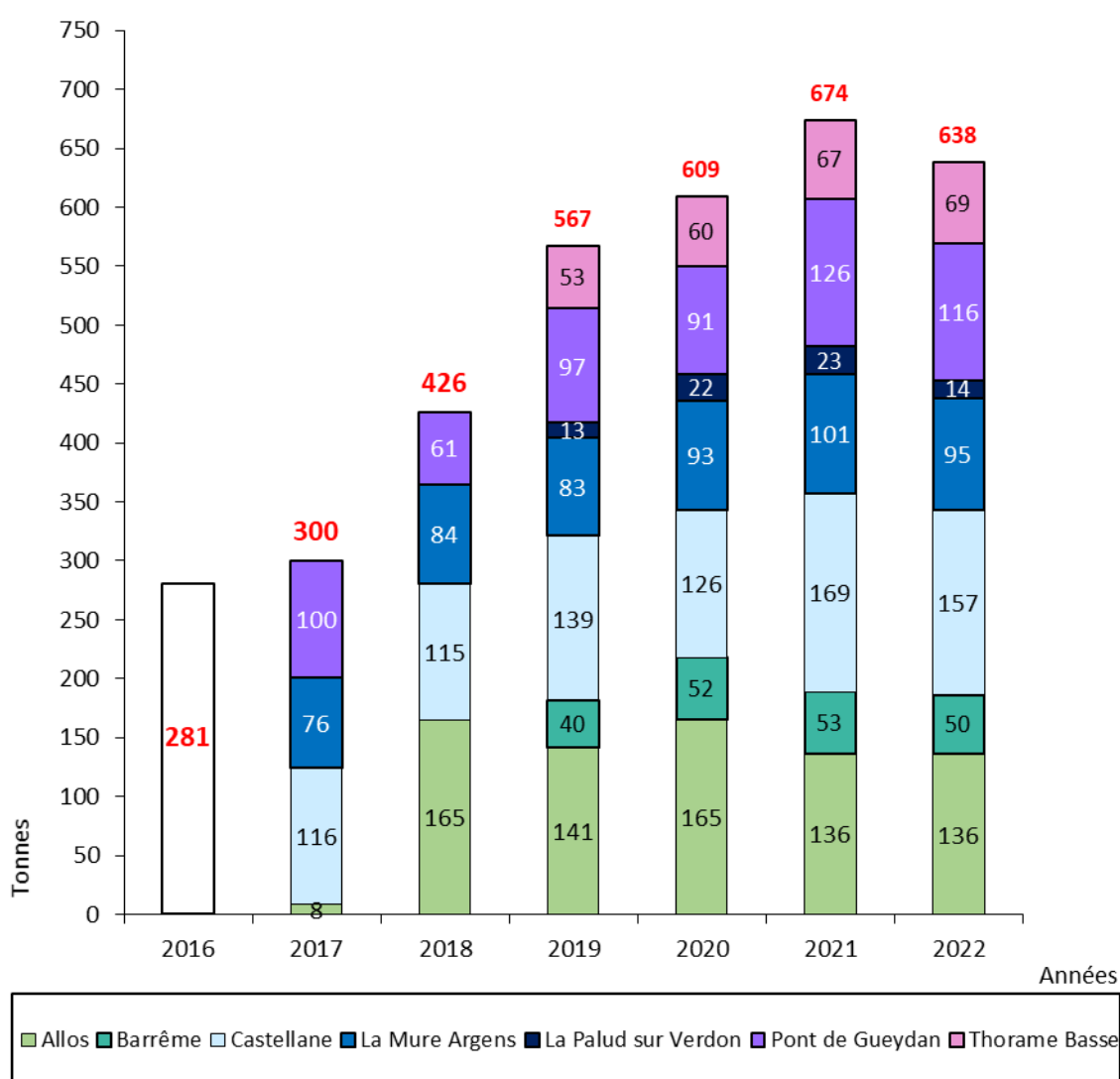
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 674 t

Evolution 2021/2022 : - 5,34 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Bien que les niveaux restent élevés, ce graphique met en évidence une très légère baisse des tonnages de bois collectés en déchetteries en 2022 par rapport à 2021, qui était une année « record ».

Les déchets de bois deviennent le 2^{ème} flux le plus cher à traiter dans les déchetteries. Constat surprenant au regard du type de traitement (alimentation centrale à biomasse) et des filières de valorisation possible localement.

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

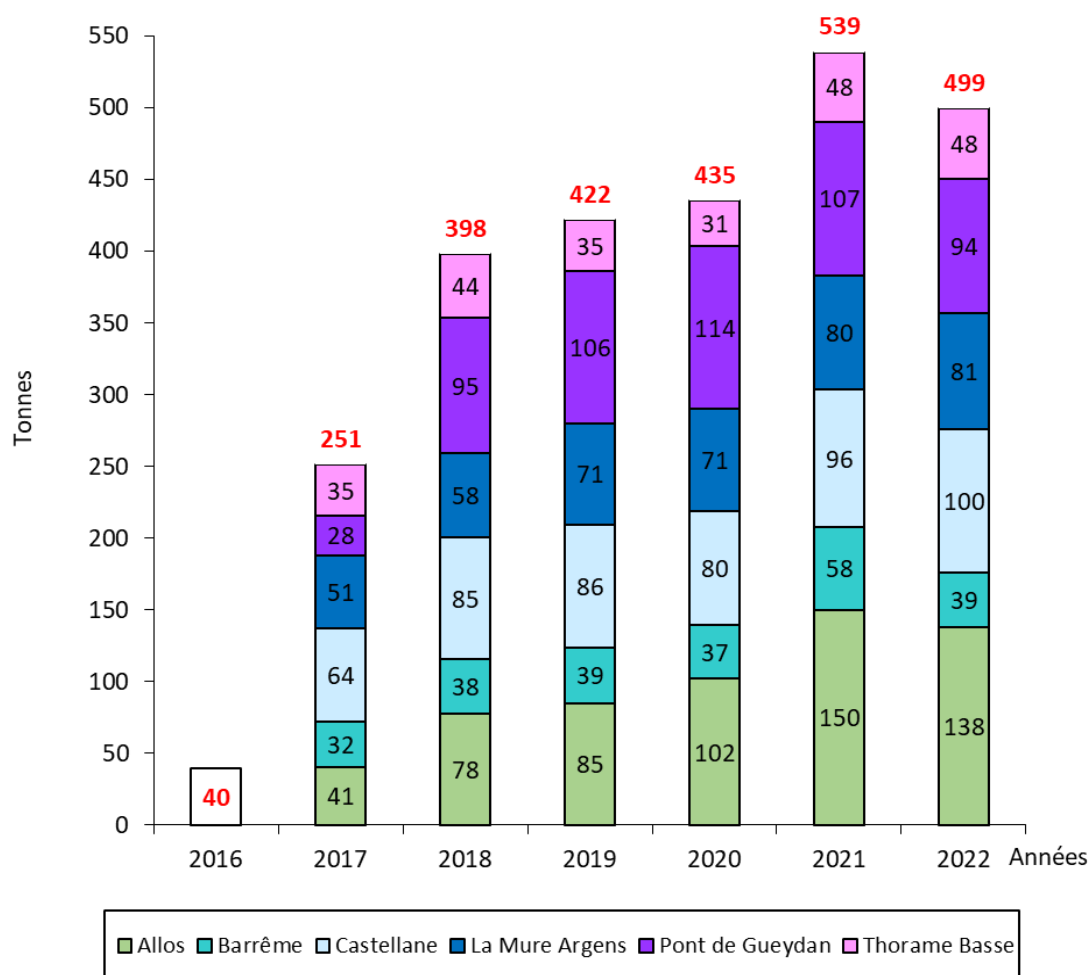
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 499 t

Evolution 2021/2022 : - 7,42 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

**Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2022**



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2018. Après des années de stabilité relative entre 2018 et 2020, l'année 2021 est marquée par la collecte de tonnages records. Les tonnages collectés en 2022 sont à la baisse mais restent à des niveaux très élevés.

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

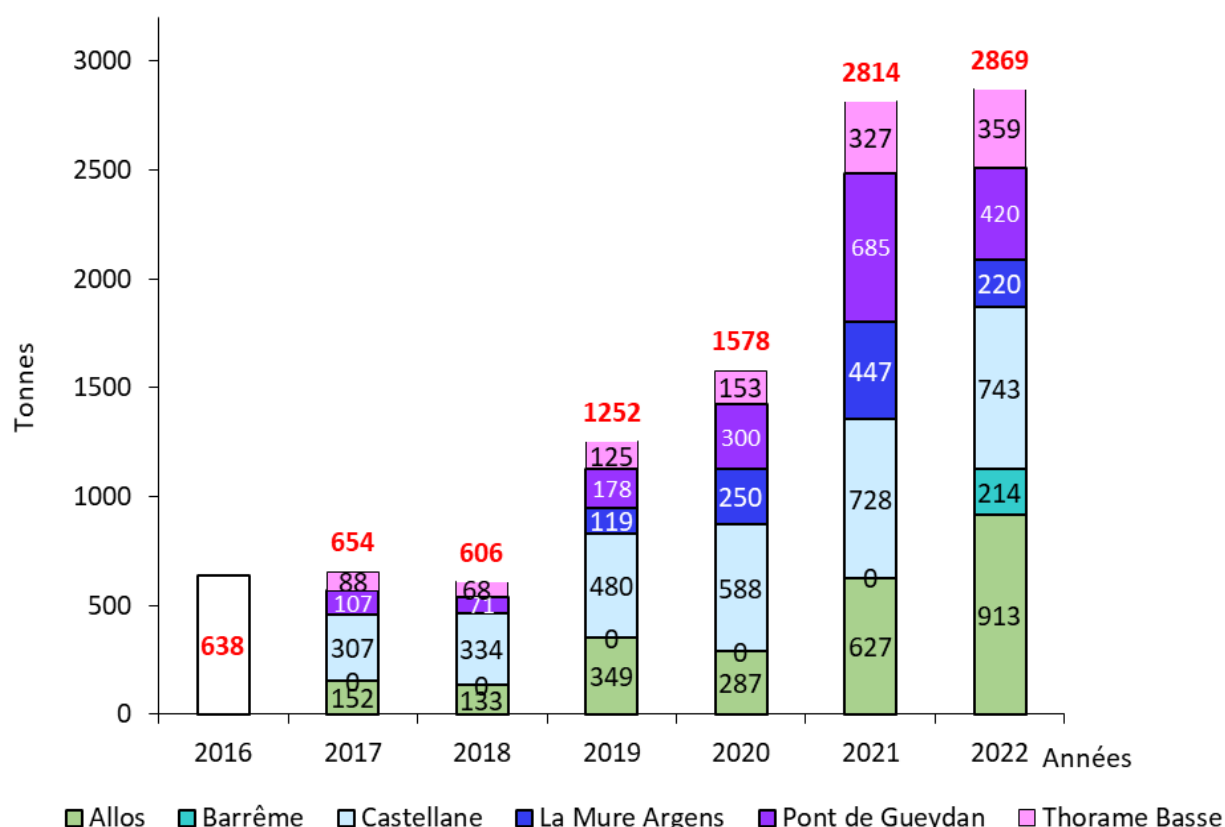
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2022 : 2869 t

Evolution 2021/2022 : + 1,95 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2022



Ce graphique met en évidence une très forte augmentation des déchets inertes collectés dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV en 2021 et 2022. On notera que les tonnages du site de La Mure Argens ne reflètent pas la réalité car la plupart des déchets inertes collectés sur ce site ont servi – avec l'accord des services de l'Etat – de structure de forme pour la plateforme de compostage en cours de création. Ces flux n'ont donc pas été comptabilisés.

Par ailleurs, les travaux engagés permettent de baisser les coûts de gestion des déchets inertes qui ne sont plus le 2^{ème} flux le plus coûteux en déchetterie comme en 2021. Le flux de déchets inertes est un des seuls flux en augmentation en 2022, confirmant la nécessité d'agir sur ce type de déchets.

1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

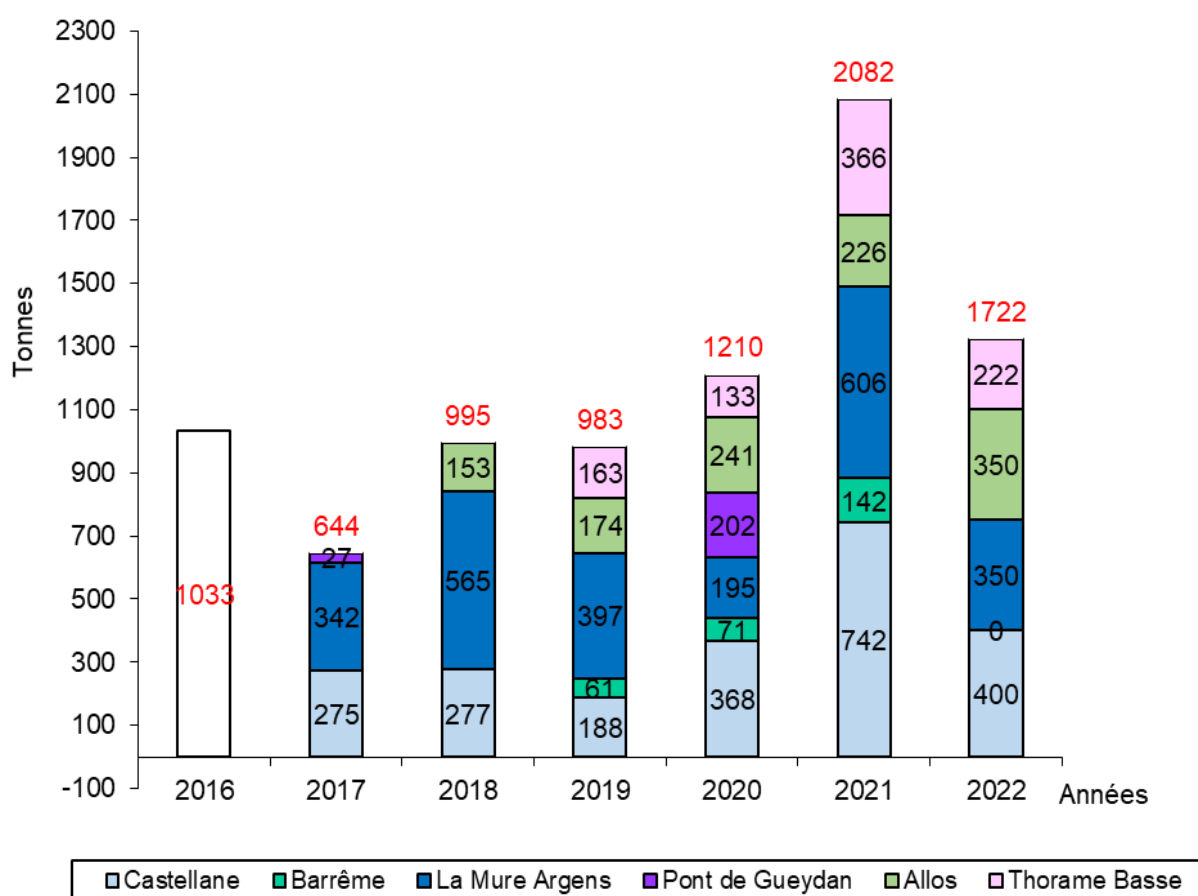
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2022 : 1722 t

Evolution 2021/2022 : - 17,29 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Ce graphique met en évidence une forte baisse des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2022.

Attention, ces chiffres ne reflètent pas la réalité car une seule campagne de broyage a eu lieu en 2022, la seconde campagne prévue en fin d'année ayant été décalée à début 2023, avec pour effet un transfert des tonnages comptabilisés d'une année sur l'autre.

Globalement, les tonnages de déchets verts collectés en déchetteries sont en augmentation constante.

Pour rappel la CCAPV est engagée depuis fin 2018 dans une opération de valorisation agricole des déchets verts après leur broyage sur les plateformes de broyage de la CCAPV (cf. bilan 2022 de la Chambre d'Agriculture 04 en annexe).

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

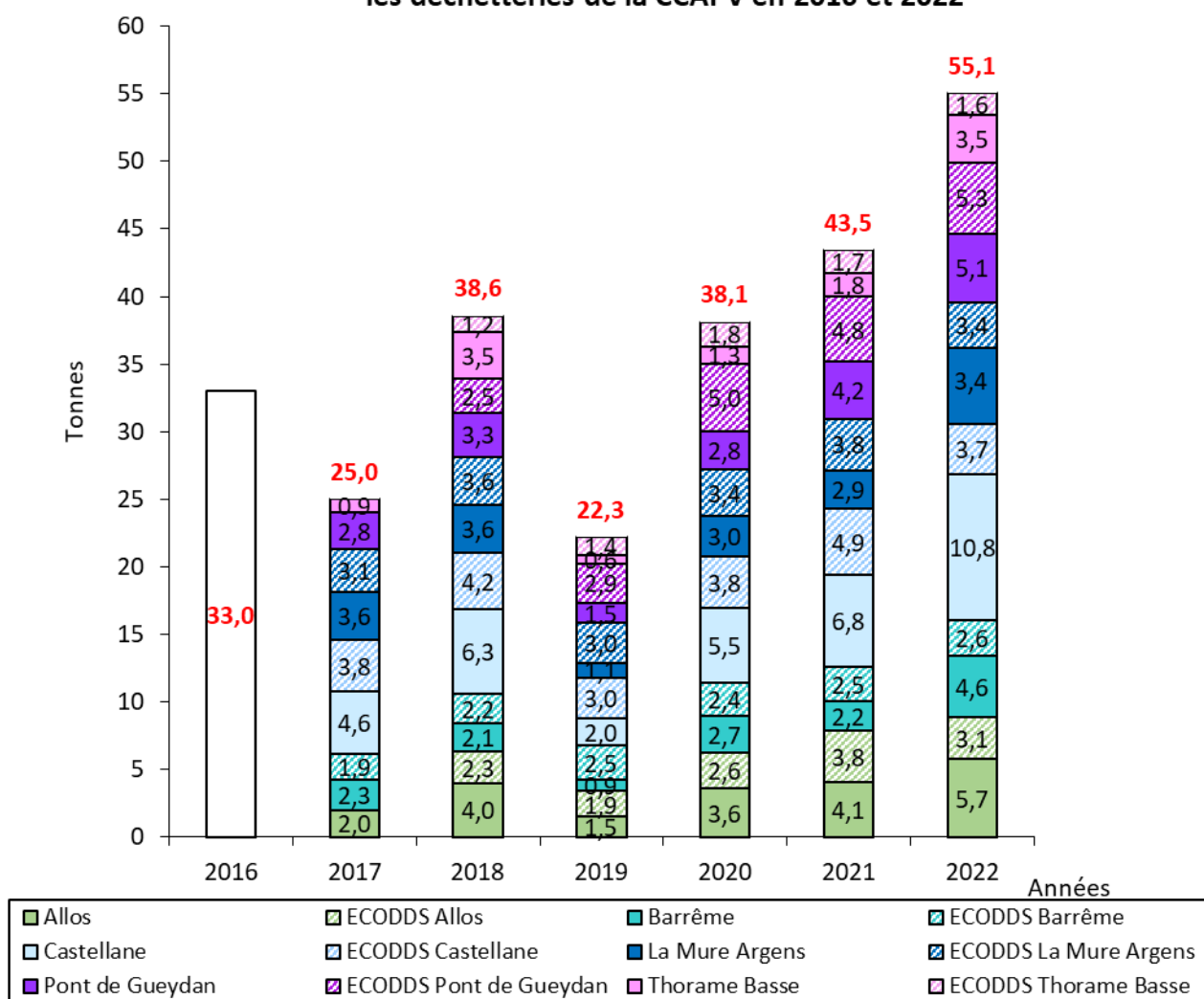
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2022 : 55,1 t

Evolution 2021/2022 : +26,67 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2022



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation régulière d'année en année des Déchets Diffus Spécifiques. Les tonnages de DDS collectés en 2022 atteignent des niveaux records, jamais atteints. Les pistes d'explications peuvent être multiples : intégration par les usagers de la nécessité de trier en déchetteries les DDS, intérêt grandissant pour le bricolage et le jardinage, etc.

1.9. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

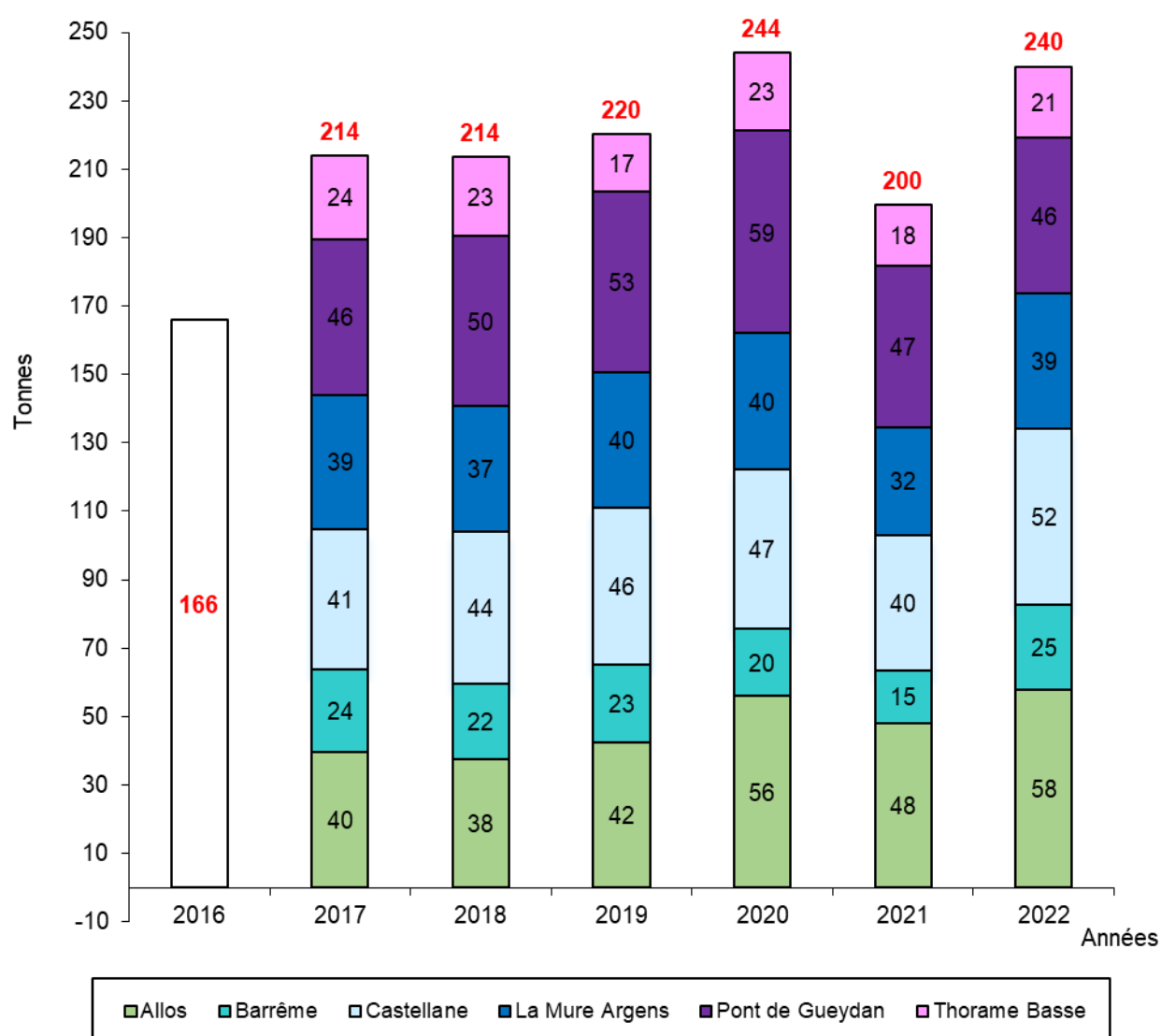
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 240 t

Evolution 2021/2022 : + 20,00 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



Ce graphique met en évidence une hausse importante des tonnages de DEEE collectés entre 2021 et 2022 (+ 20 %) après une année de forte baisse. L'année 2022 est la seconde année après 2020 en terme de quantités de DEEE collectées.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 21.01 kg/hbt/an (pop municipale) et 10.25 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV.

1.10. Les pneus VL

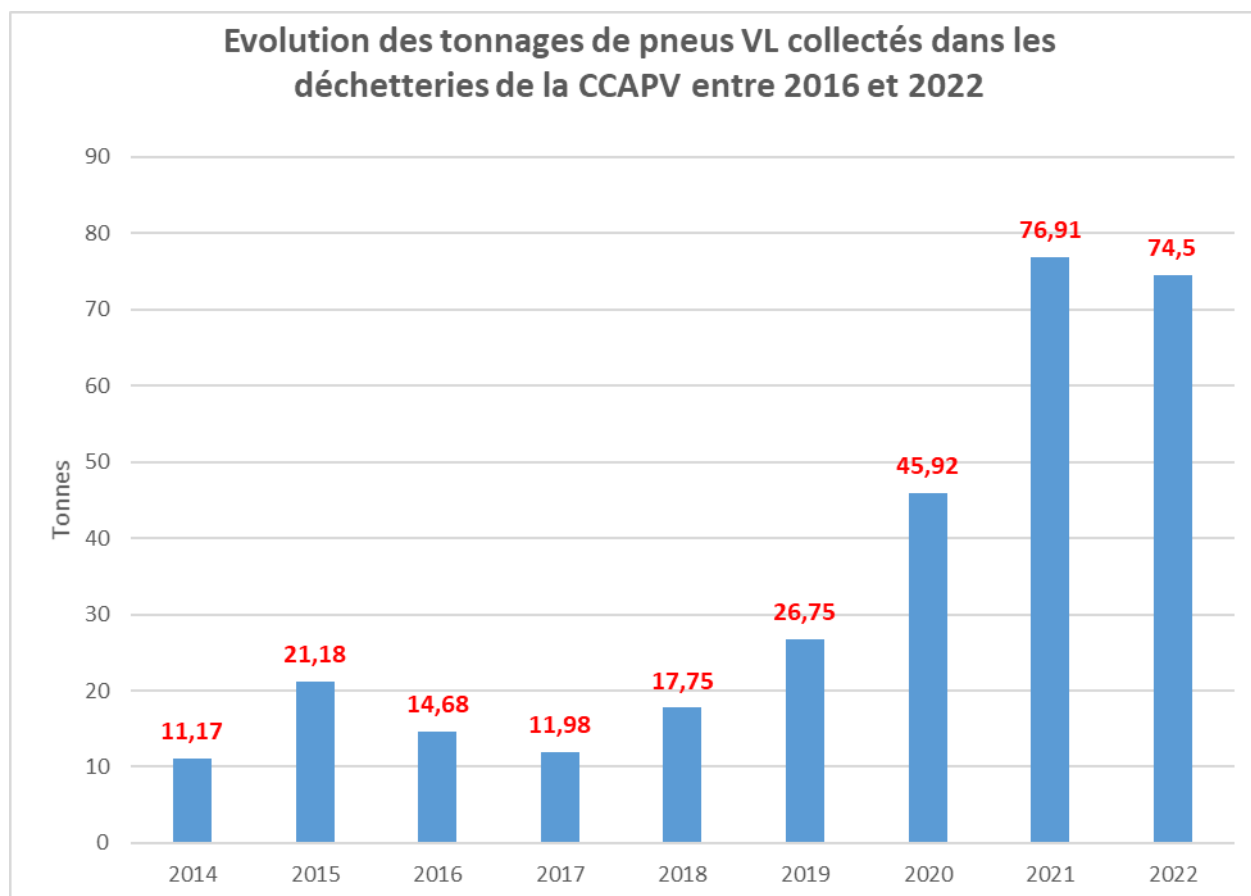
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 74.50 t

Evolution 2021/2022 : - 3,13 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière entre 2017 et 2021 des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que de plus en plus de professionnels apportent leurs pneus en déchetteries. Bien qu'à la baisse, les tonnages collectés en 2022 restent à un niveau très élevé.

1.11. Les pneus PL et Agraires

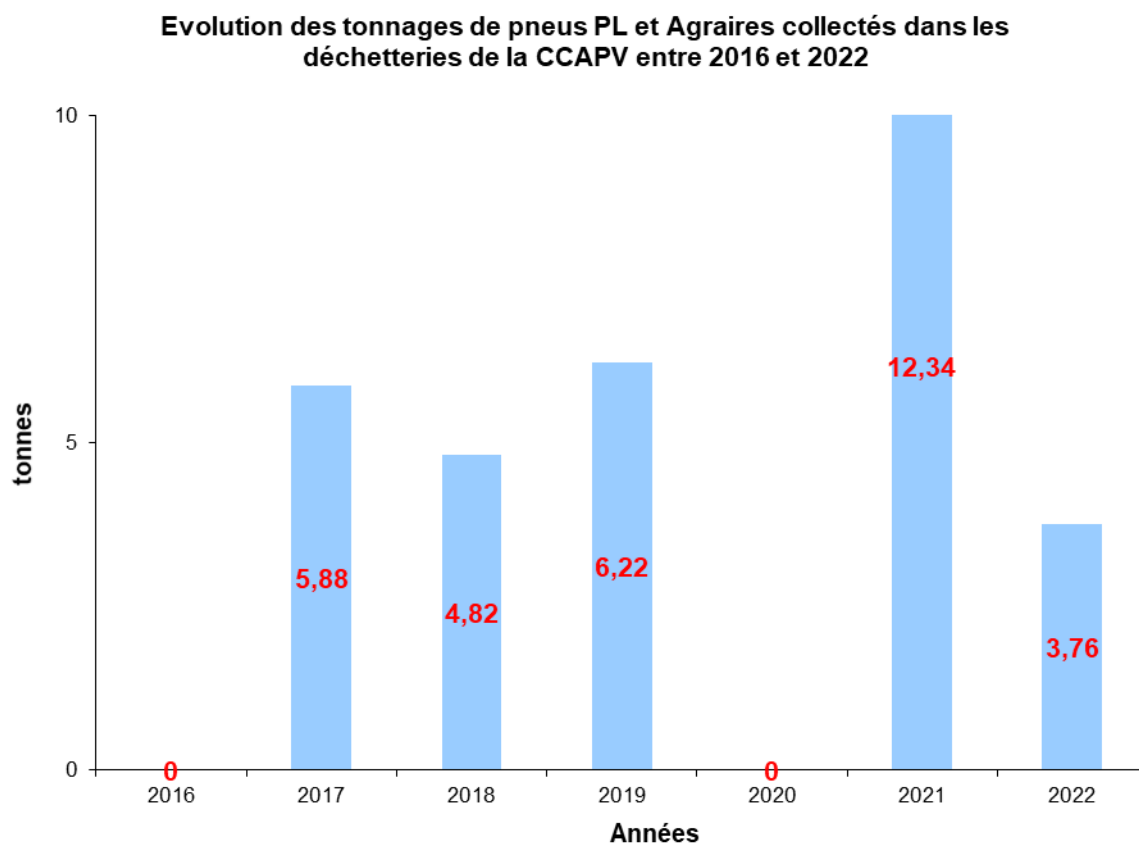
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 3,76 t

Evolution 2021/2022 : -69,5 %



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2020 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.12. Les ampoules et néons

✓ Sites concernés :

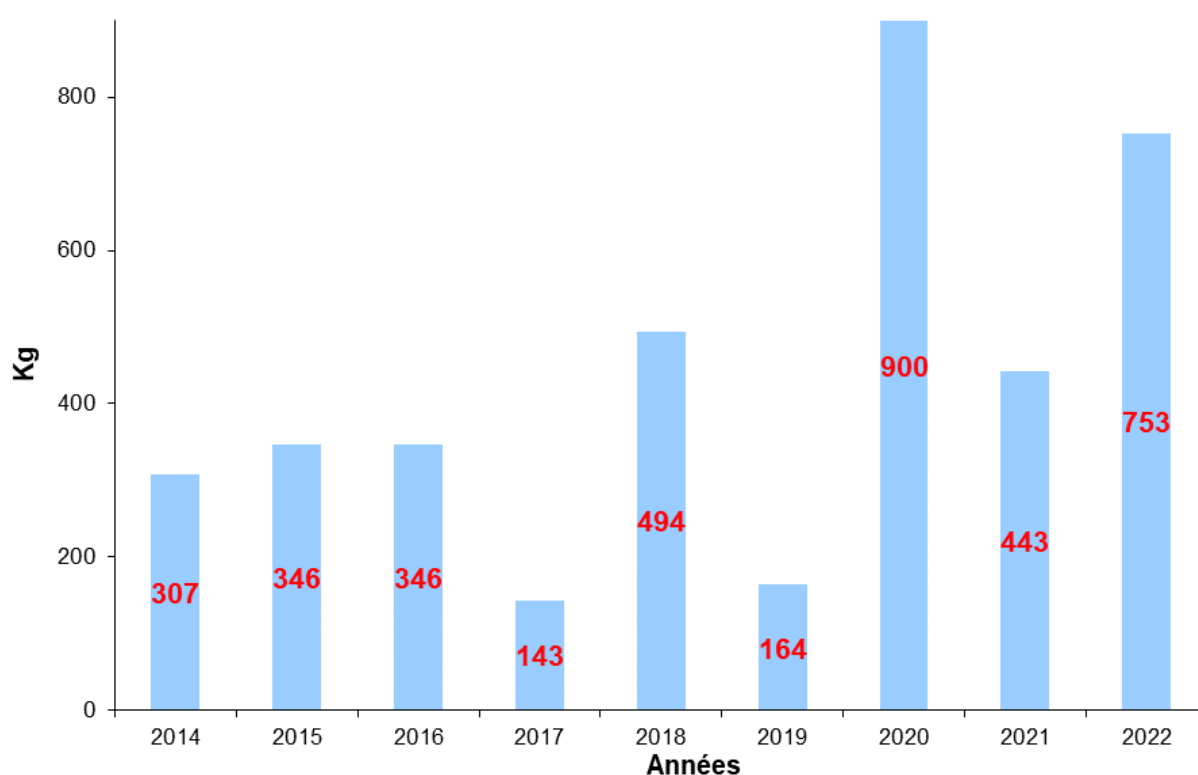
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 753 kg

Evolution 2021/2022 : + 69,9 %

Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2022



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2022. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.13. Les piles et accumulateurs

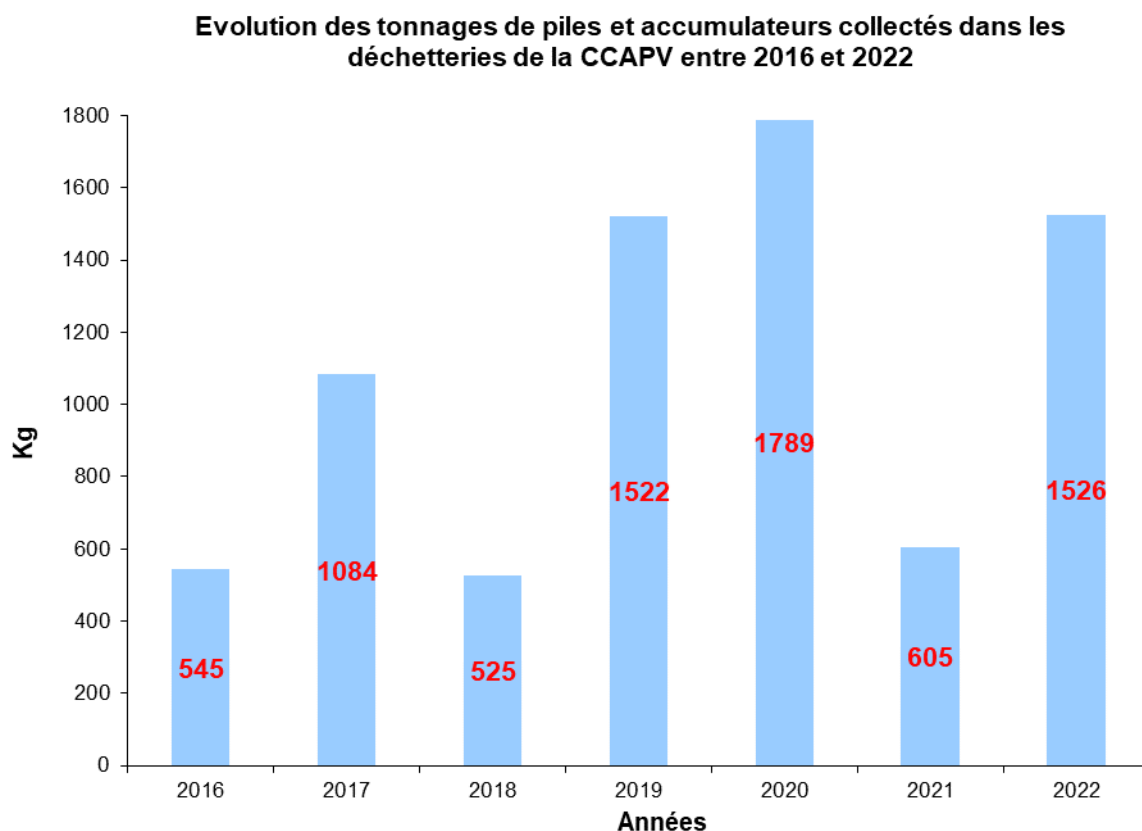
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 1526 kg

Evolution 2021/2022 : + 152 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.14. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

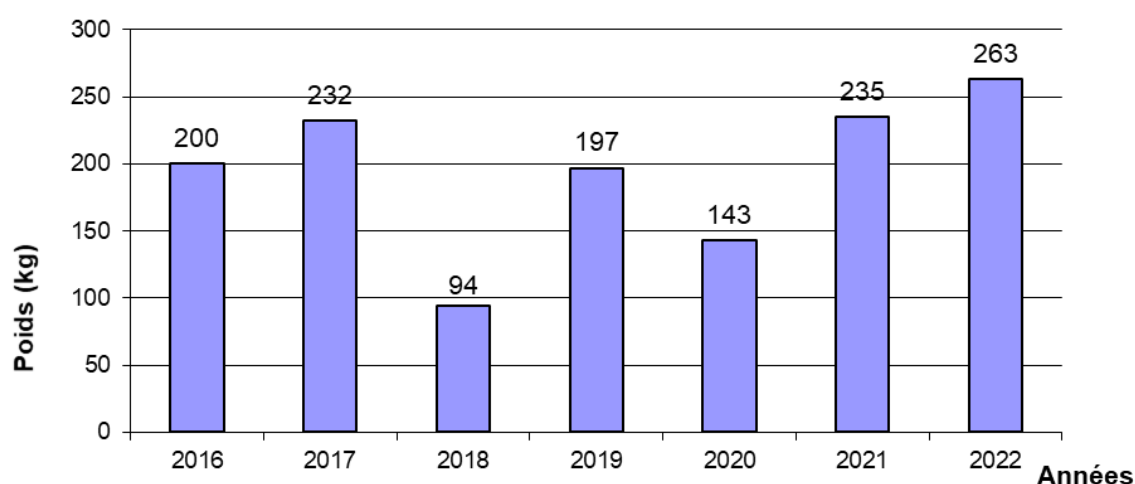
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2022 : 263 kg

Evolution 2021/2022 : +11,91 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2022



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

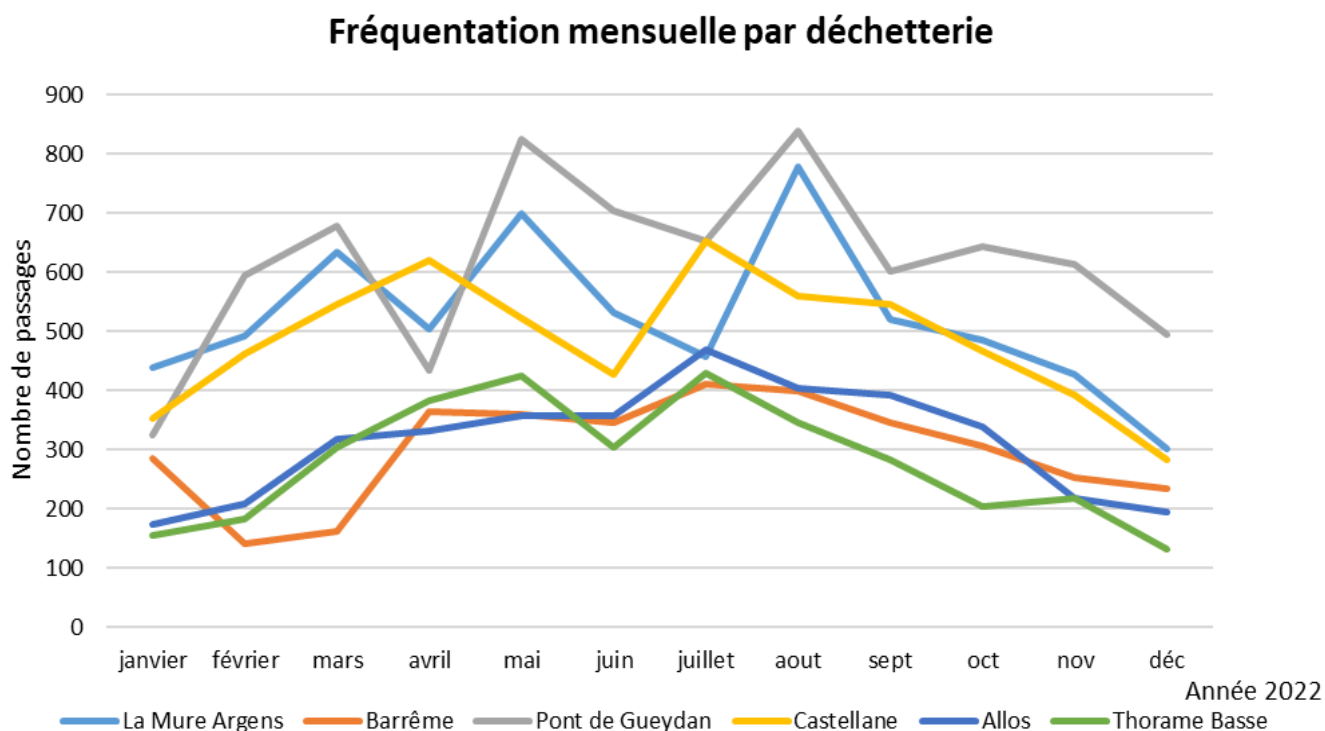
L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On notera néanmoins que les quantités de consommables d'impression collectés en déchetteries ces deux dernières années sont en augmentation et à des niveaux jamais atteints. Peut-être peut-on y voir, avec un peu d'optimisme, le signe d'un « réflexe déchetterie » qui rentre progressivement dans les mœurs pour ce type de déchets...

2. Autres statistiques

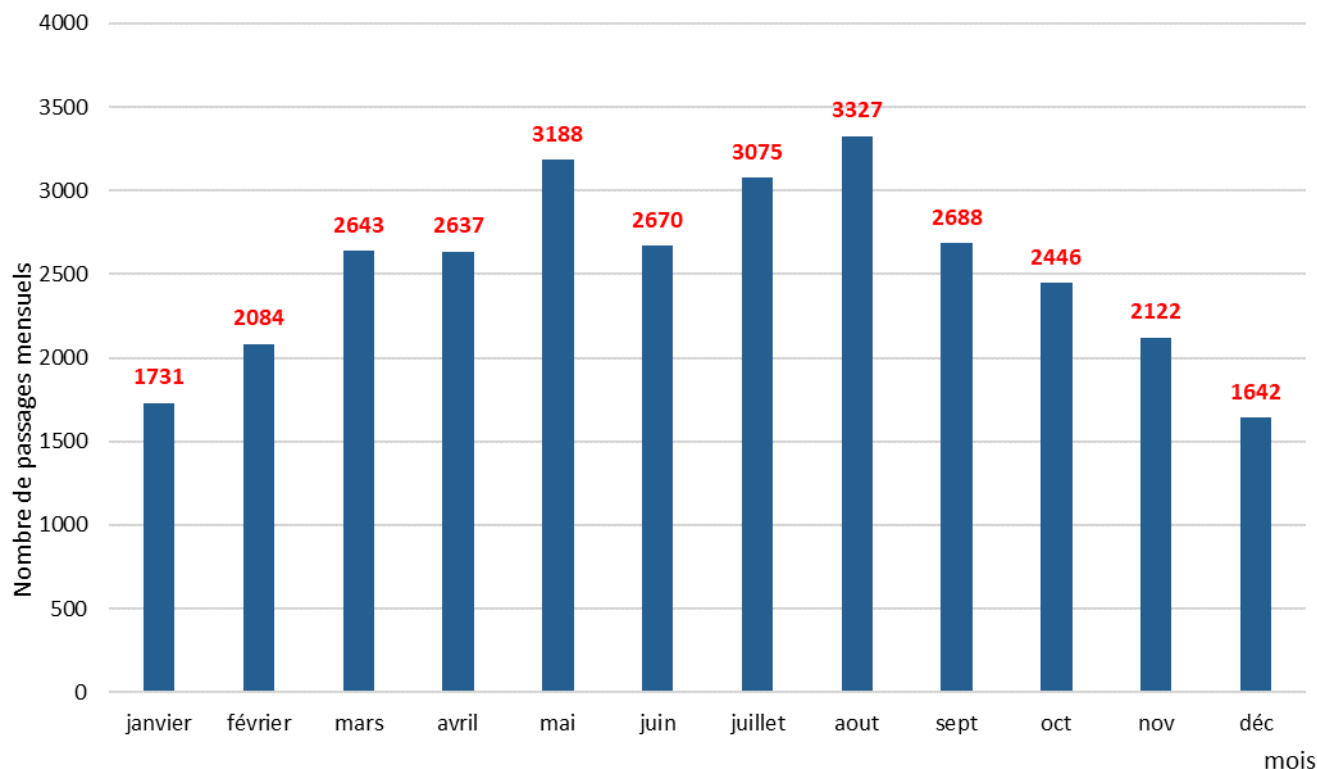
Fréquentation des déchetteries

- Nombre de passage total en déchetteries sur l'année 2022 : 30 213
- Nombre de passage sur l'année par déchetterie :

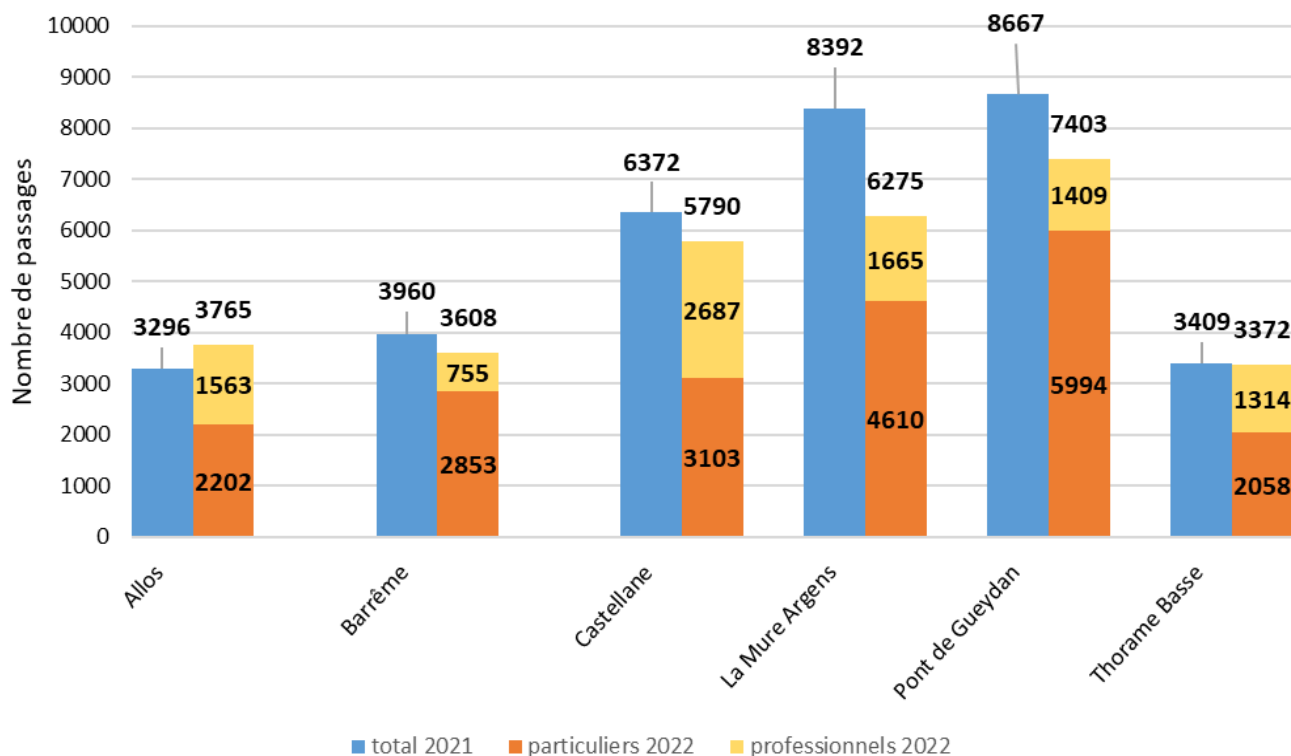
Déchetteries	Nombre de passages année 2021	Nombre de passages année 2022	Variation en %
La Mure Argens	8392	6275	-33.74
Barrême	3960	3608	-8.89
Pont de Gueydan	8667	7403	-14.58
Castellane	6372	5790	-9.13
Allos	3296	3765	+14.23
Thorame Basse	3409	3372	-1.09



Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries



Fréquentation annuelle des déchetteries par les particuliers et professionnels



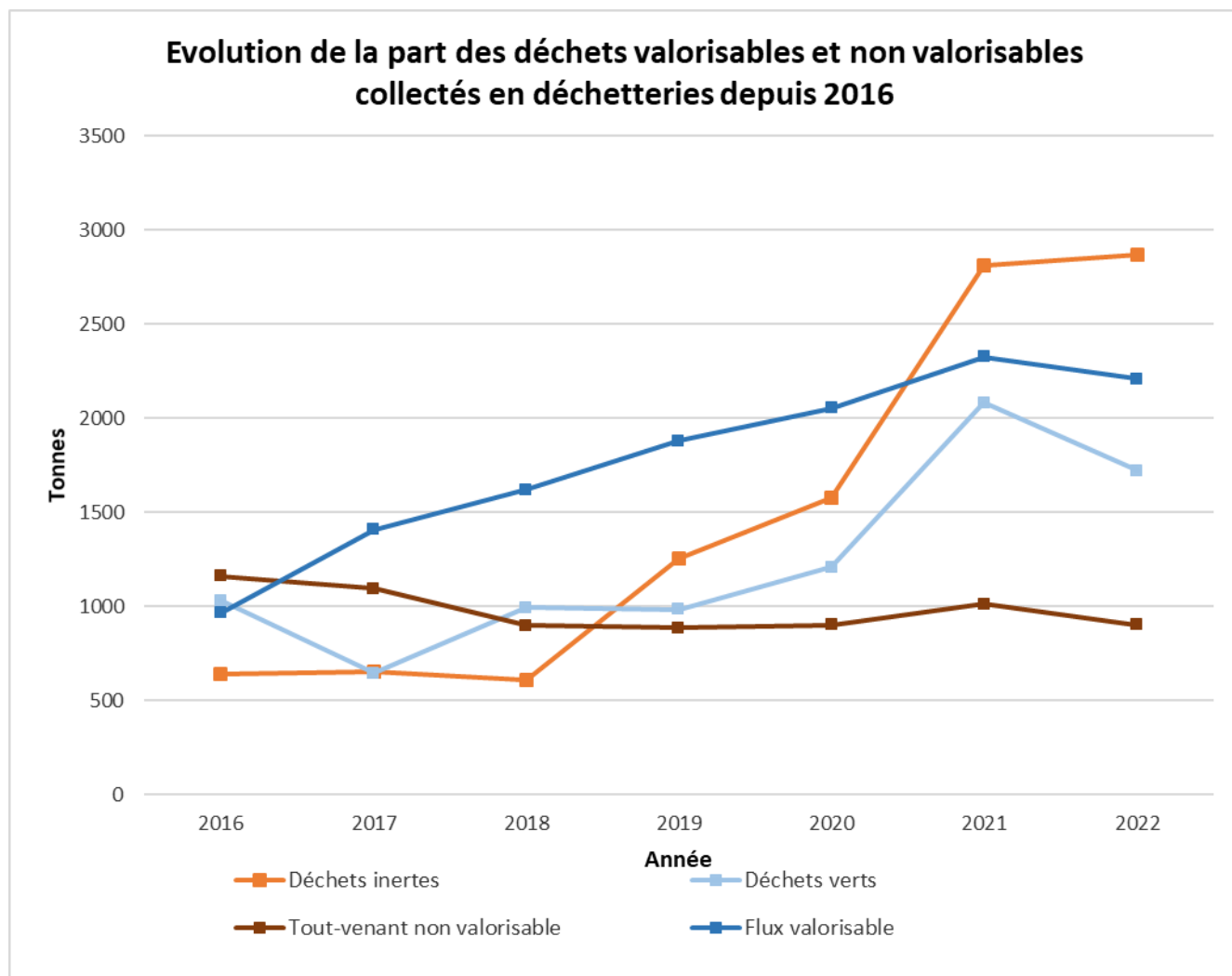
Ce graphique démontre la baisse de fréquentation des déchetteries sur l'année 2022, mais aussi la forte proportion des professionnels en particulier sur les sites d'Allos, Castellane et dans une moindre mesure sur le site de Thorame Basse.

3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (rouge)



Globalement, ce graphique met en évidence pour 2022 une baisse de l'ensemble des tonnages de déchets collectés en déchetteries à l'exception des déchets inertes. Ce constat confirme la nécessité et l'intérêt de travailler sur la gestion des déchets inertes à l'échelle de la CCAPV.

Chapitre IV

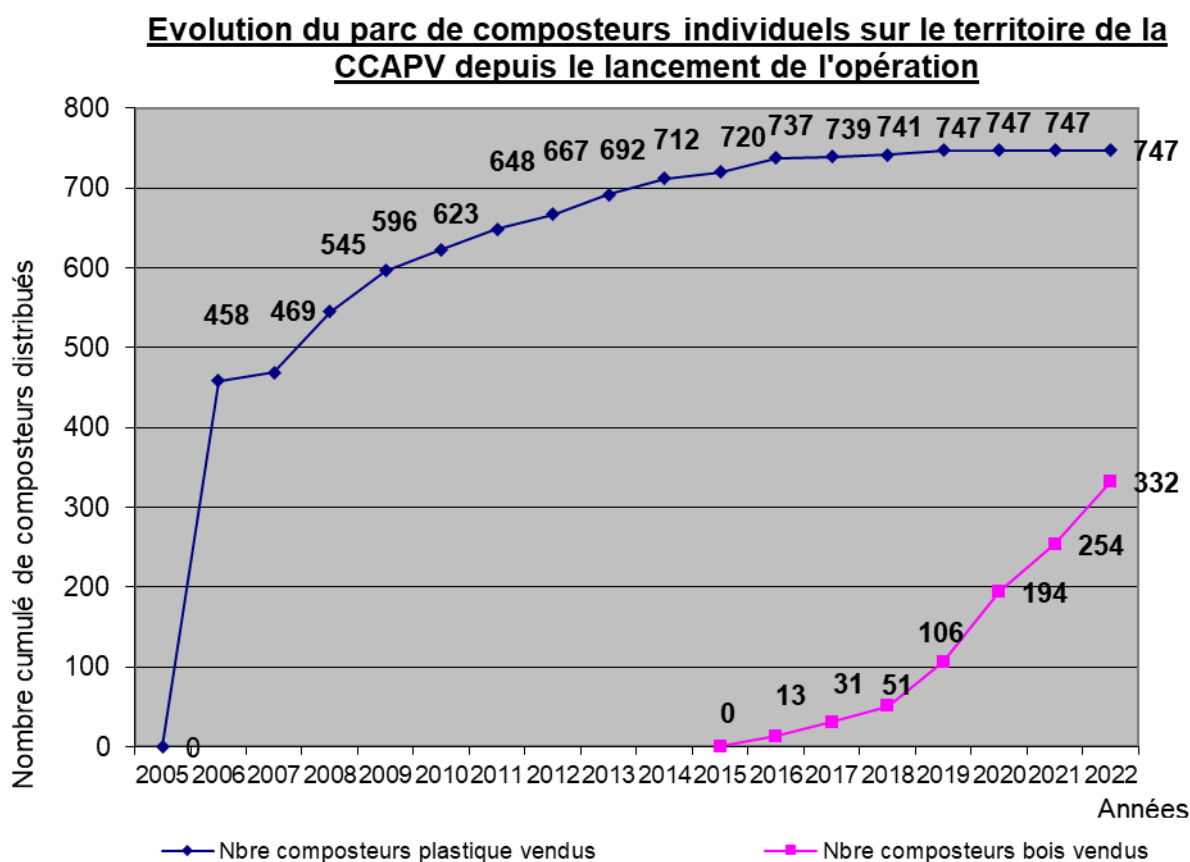
Indicateurs techniques de la gestion séparée des biodéchets

1. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'un partenariat avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2022, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 78 composteurs en bois supplémentaires qui ont été distribués.

Au total, ce sont donc 1079 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.



Grâce au compostage domestique et au 1079 composteurs individuels vendus, on peut estimer que 96 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMR.

Ce ratio est estimé sur la base d'une distribution simple de composteurs sans formation particulière ou accompagnement dans la pratique du compostage. Calcul réalisé en supposant une incertitude de $\pm 30\%$.

Calcul de la quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés grâce à la pratique du compostage individuel :

Nombre de ménages théoriquement équipés x 1,97 hab par ménage x 45 kg/an/hab = t/an de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

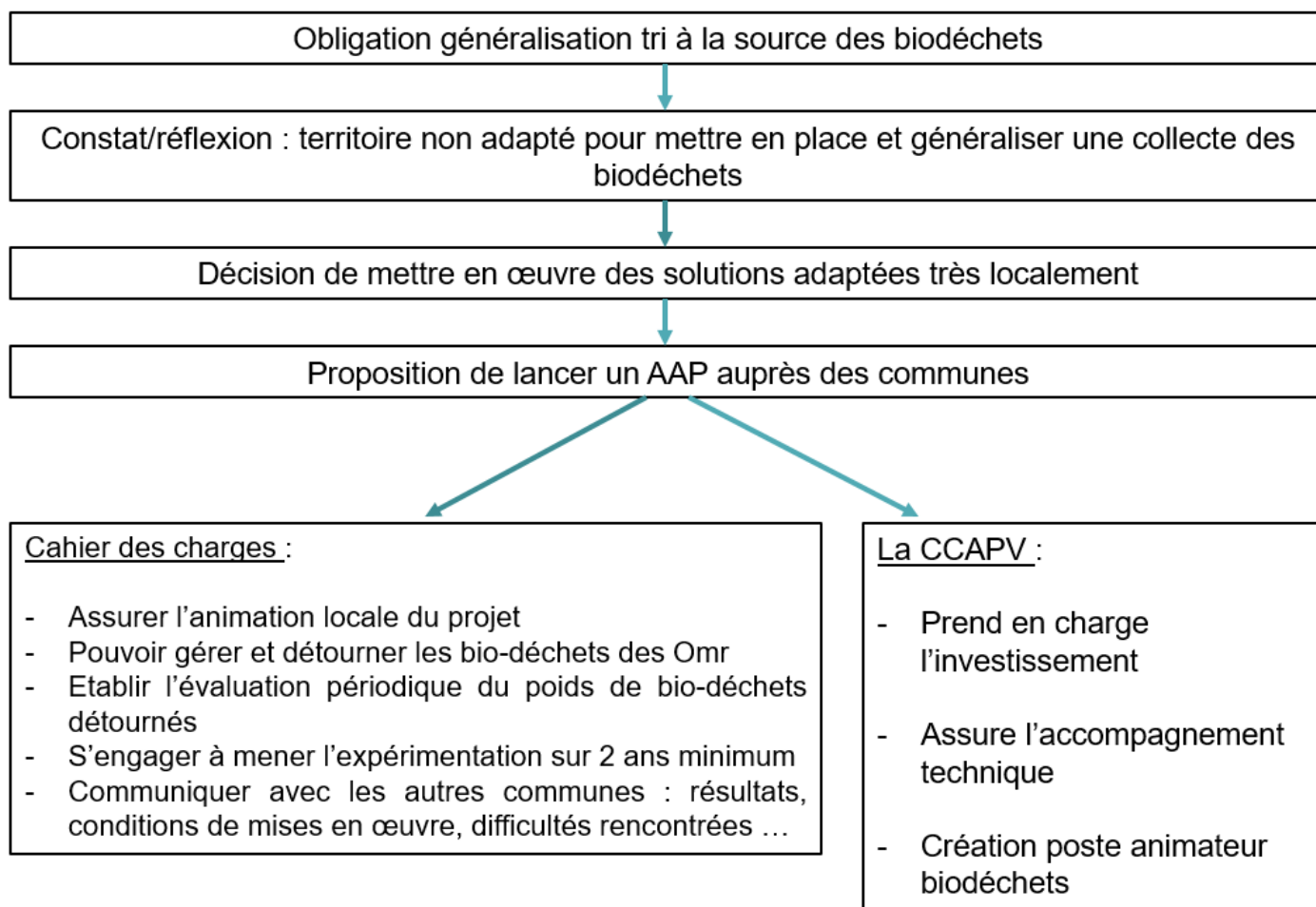
2. Appel à projet sur la gestion séparée des biodéchets auprès des communes membres de la CCAPV

2.1 Rappel du contexte

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation du tri à la source des biodéchets est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc)

Le tri à la source généralisé peut s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen de France d'ici le 1er janvier 2024.

Afin d'amorcer des actions locales permettant de faire émerger des méthodes expérimentales et/ou innovantes visant à séparer les bio-déchets du gisement des ordures ménagères, la CCAPV a lancé en 2021 un Appel à Projets auprès de ses communes membres. Les projets proposés peuvent revêtir plusieurs formes : mise en place de composteurs partagés ou collectifs, mise en place de composteurs en pied d'immeuble, distribution de poules, création de poulaillers collectifs, etc.....



Avant l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, la CCAPV lancera en début d'année 2023 la 3ème tranche de son appel à projet invitant les communes à y répondre.

Synthèse des communes retenues au titre de l'Appel à Projets biodéchets



2.2 Tonnages de biodéchets gérés séparément

Pour estimer les quantités de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagé, il est possible d'utiliser la formule de calcul suivante (ADEME) :

$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nombre\ de\ vidage\ effectué\ sur\ la\ dernière\ année \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

0.4 étant la densité de déchets alimentaires

1.3 étant la prise en compte de la diminution du tas au fur et à mesure du processus de compostage

0.7 étant la prise en compte de la matière sèche

Communes	Année mise en service	Nombre de bacs remplis	Volume	Tonnages détournés
ALLONS	Mars-22	4	400	0,5824
ANNOT	Févr-22	3	800	0,8736
BARREME	Juin-22	2	1000	0,728
COLMARS (école)	2022	1	400	0,1456
ENTREVAUX	Avr-22	0	1000	0
LA MURE ARGENS	2022	1	400	0,1456
LA PALUD/VERDON	Juin-22	1	800	0,2912
PEYROULES	Mai-22	2	800	0,5824
ROUGON	/	/	/	/
ST JULIEN/VERDON	Nov-22	0	1000	0
COMPOSTEURS DOMESTIQUES	2006-2022	1079	400	95,653
TOTAL				99,0018

Éléments de comparaison

Territoire	Déchets de produits alimentaires	Source
France	1,18 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	0,12 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	0,43 kg/habitant/an	SINOE 2021
CCAPV	8,49 kg/habitant/an	CCAPV 2022

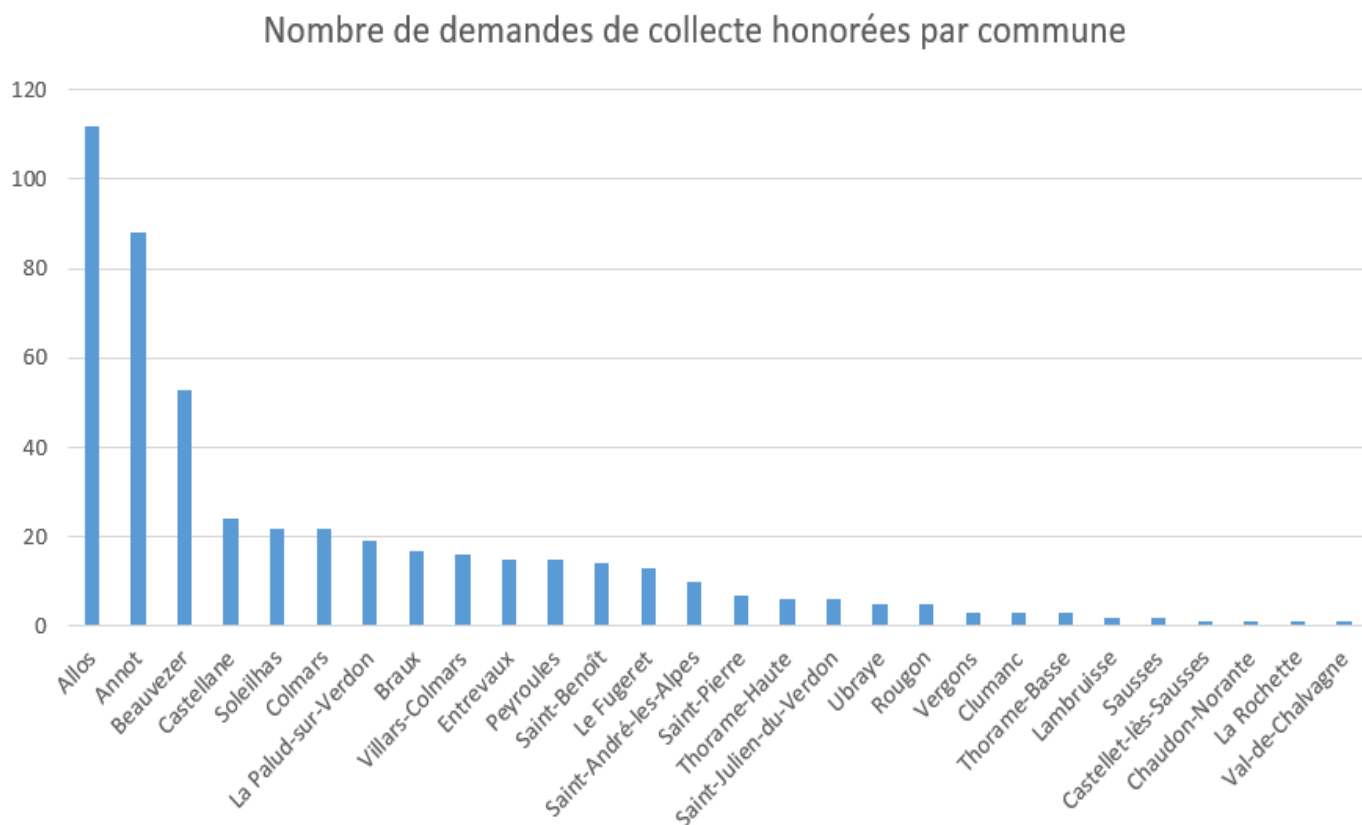
Chapitre V

Indicateurs Techniques de la collecte des encombrants en porte à porte

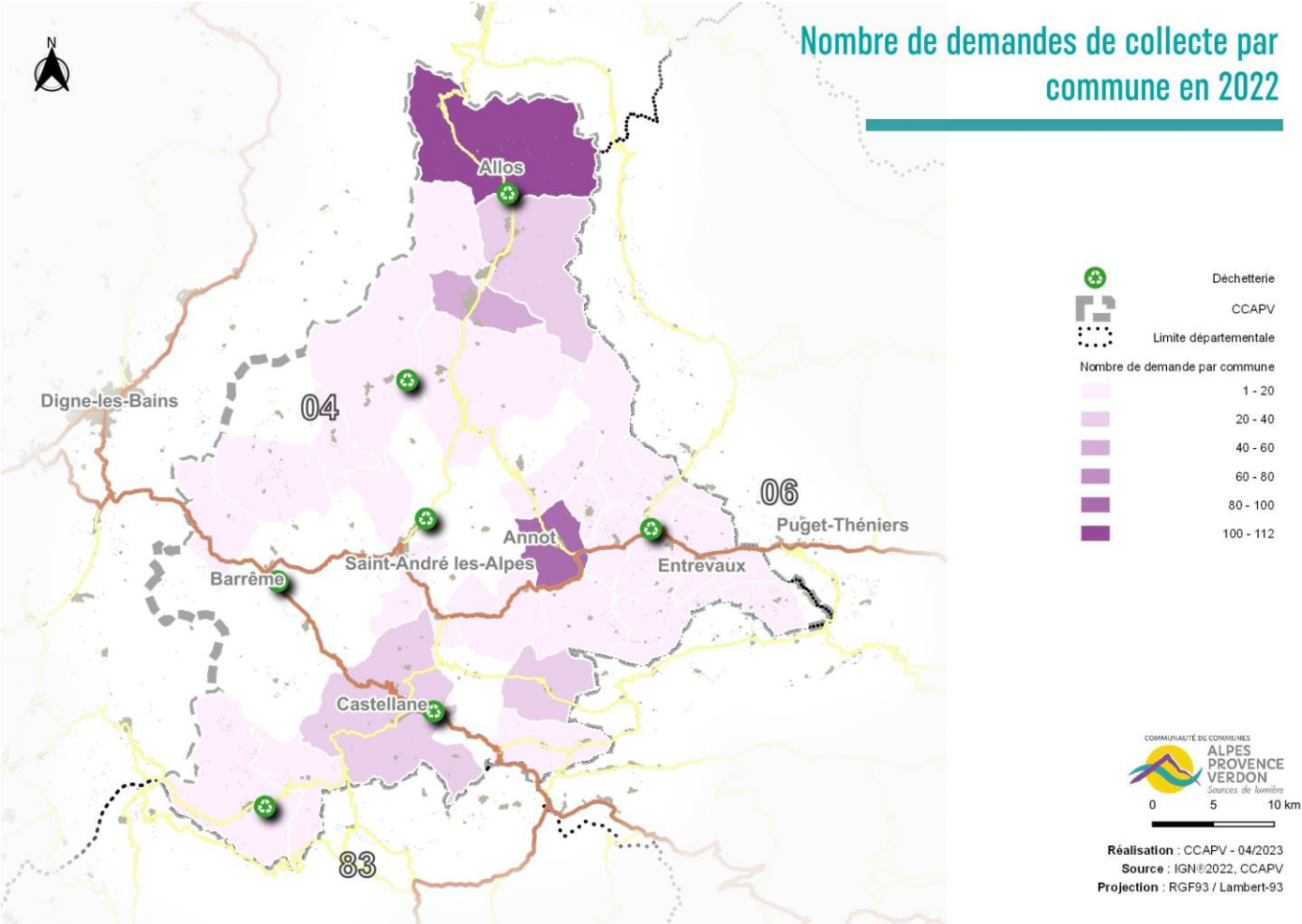
1. Collecte des encombrants en porte à porte

En 2022, 529 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées. Parmi celles-ci, 14 demandes ont été refusées suite au non-respect du règlement de collecte des encombrants, et 14% des 515 demandes collectées revêtaient un caractère exceptionnel.

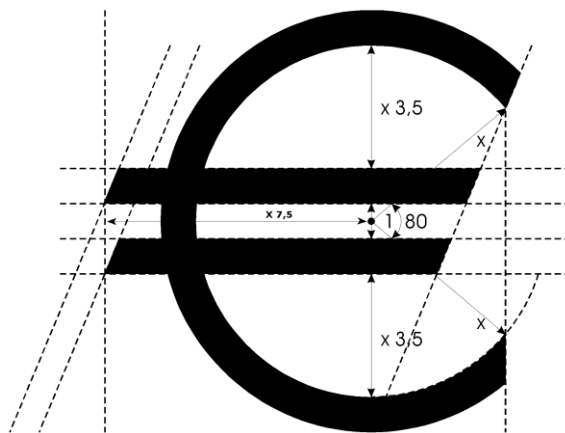
Le service a effectué environ 110 tournées sur l'année 2022.



Malgré l'harmonisation du service à l'échelle des 41 communes de la CCAPV, et comme en 2021, on notera que les usagers de nombreuses communes ne font pas appel au service. La carte ci-dessous illustre ce constat :



Chapitre VI
Indicateurs Financiers



1. Le budget annexe

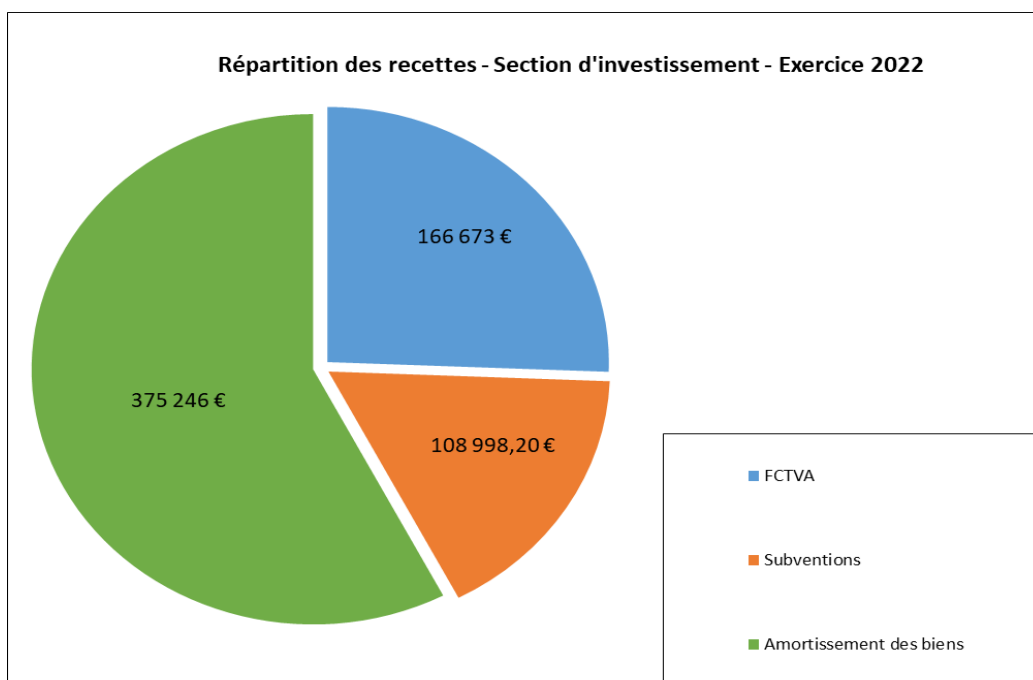
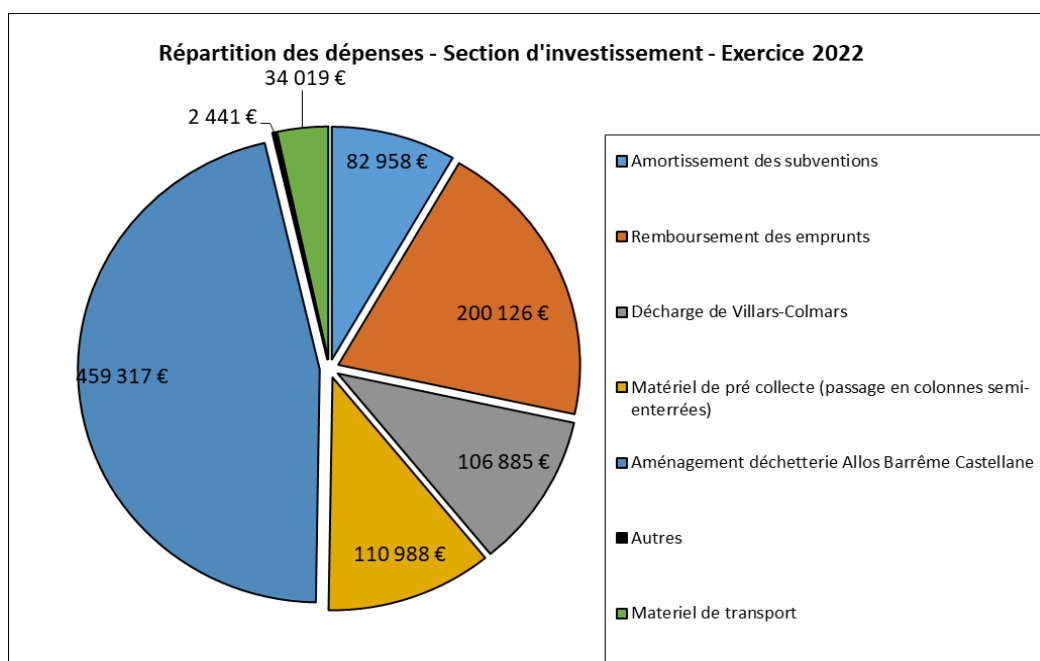
Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

L'analyse financière du compte administratif 2022 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

Dépenses totales: 996 734 €

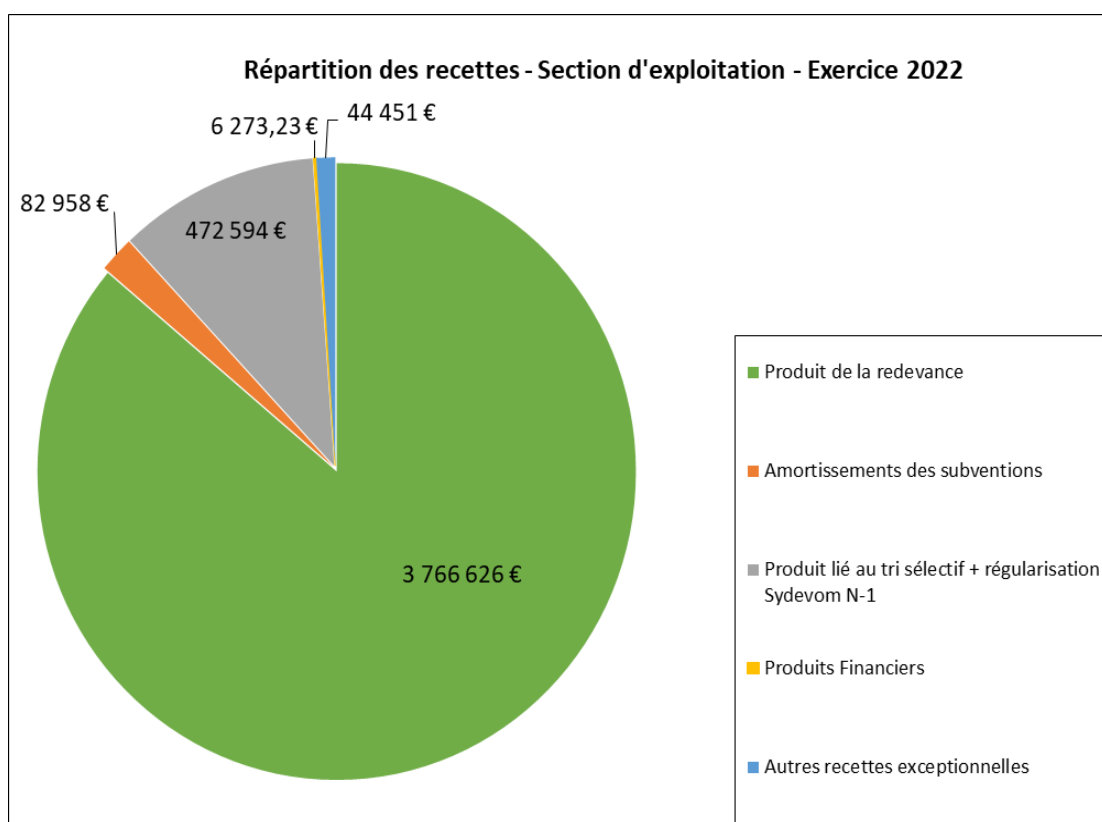
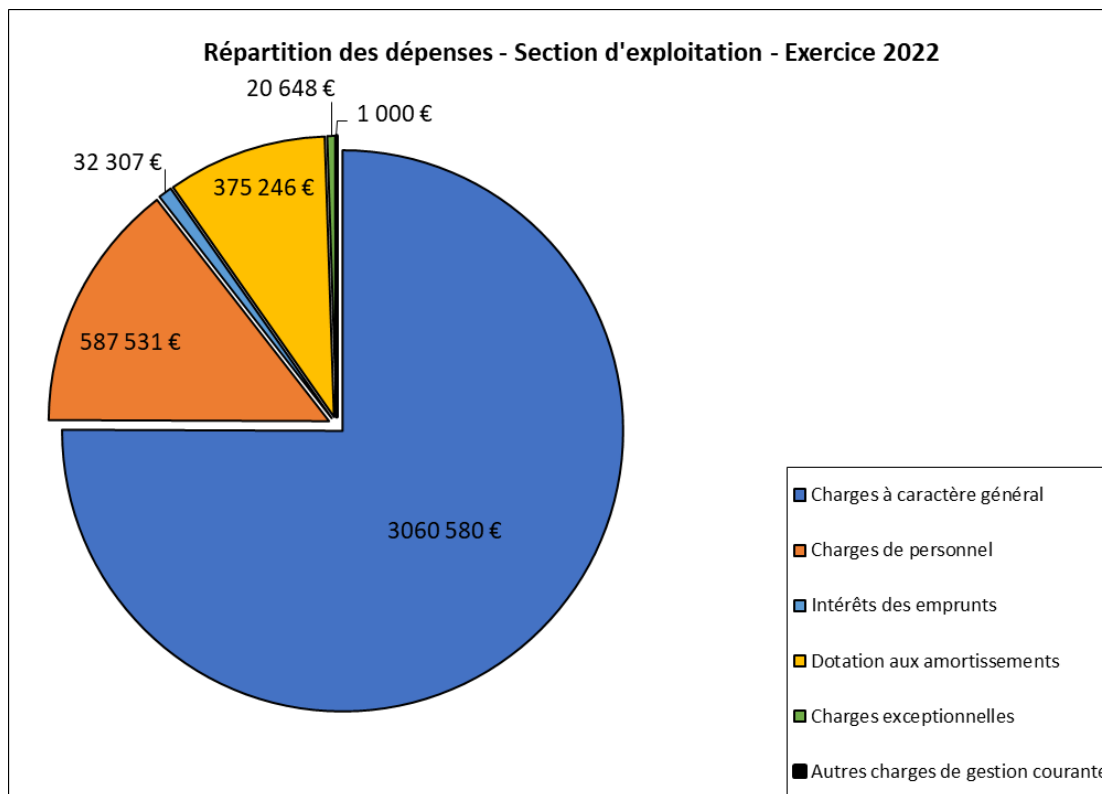
Recettes totales : 1 054 747 €



b) Section d'exploitation

Dépenses réelles : 4 077 313 €

Recettes réelles : 4 372 902 €



Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 310 823	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 211 610	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313
Résultat de l'année	99 213	199 137	-288 738	438 394	295 589
Report N-1	337 481	392 248	591 385	302 647	337 212
Résultat y compris Report	436 694	591 385	302 647	741 041	632 801
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	308 830	379 205	-113 868	449 610	489 153
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	87 347	109 677	178 917	193 760	200 126
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	221 484	269 528	-292 785	255 850	289 027

% Remboursement CAF par la dette	28%	29%	-157%	43%	41%
----------------------------------	-----	-----	-------	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	1 340 065	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418
Désendetttement année CAF	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	5 ans et 4 mois	4 ans et 5 mois

Sur l'exercice 2022, la section de fonctionnement génère un excédent de 295 589 €, et la section d'investissement un excédent de 58 013.43 €, à majorer d'un excédent de 327 862.18 € de Restes à Réaliser.

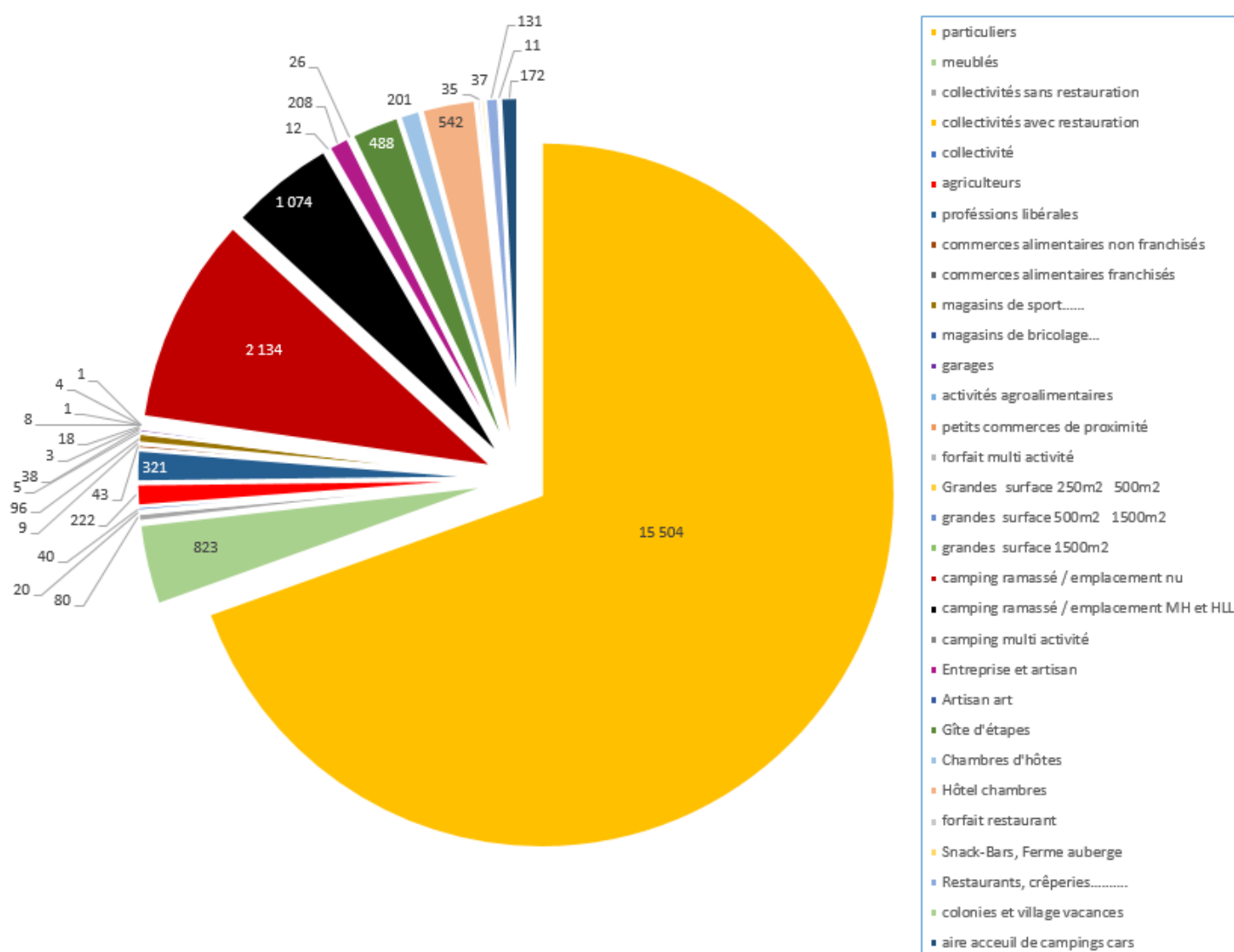
On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, sont légèrement améliorés en 2022 avec une CAF brute de 489 153 € permettant de couvrir à nouveau le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents. La capacité de désendetttement, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, s'améliorent également même si l'équilibre de ce budget reste très fragile notamment sur sa capacité à investir et donc à renouveler, faire évoluer et mettre aux normes ses équipements et process.

2. Redevances et rôle

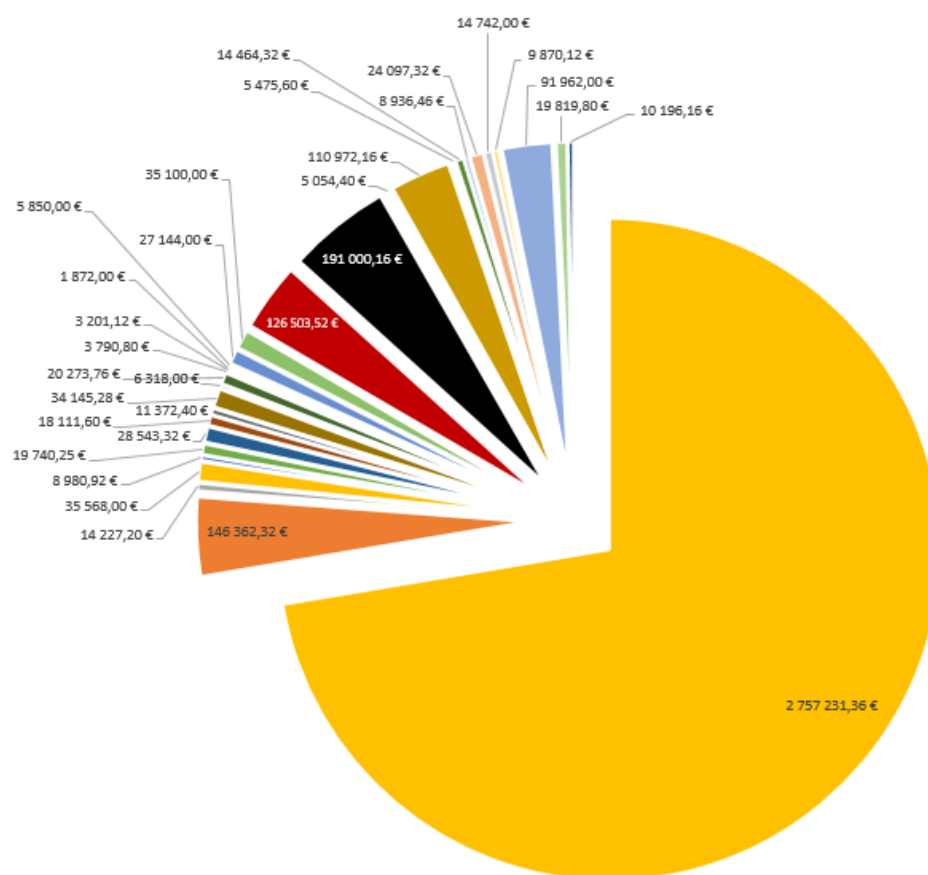
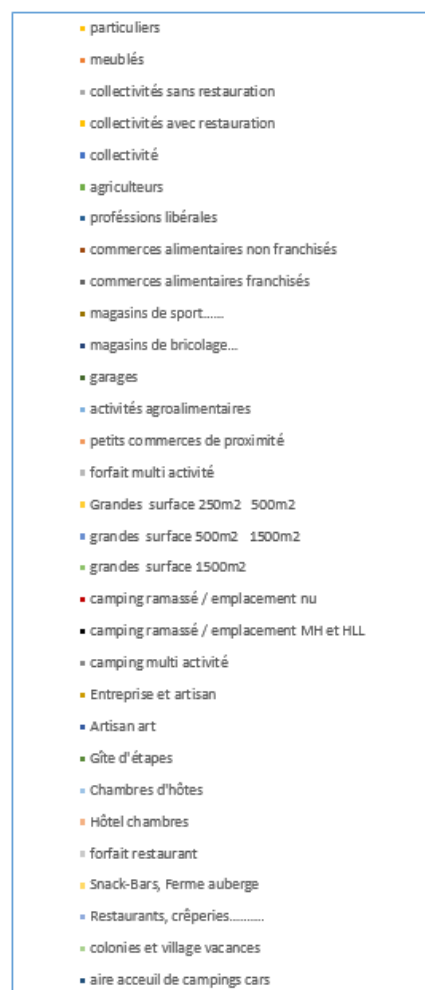
Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2022 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.

Nombre de factures par catégorie de redevable



Produit de la redevance par catégorie de redevable



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

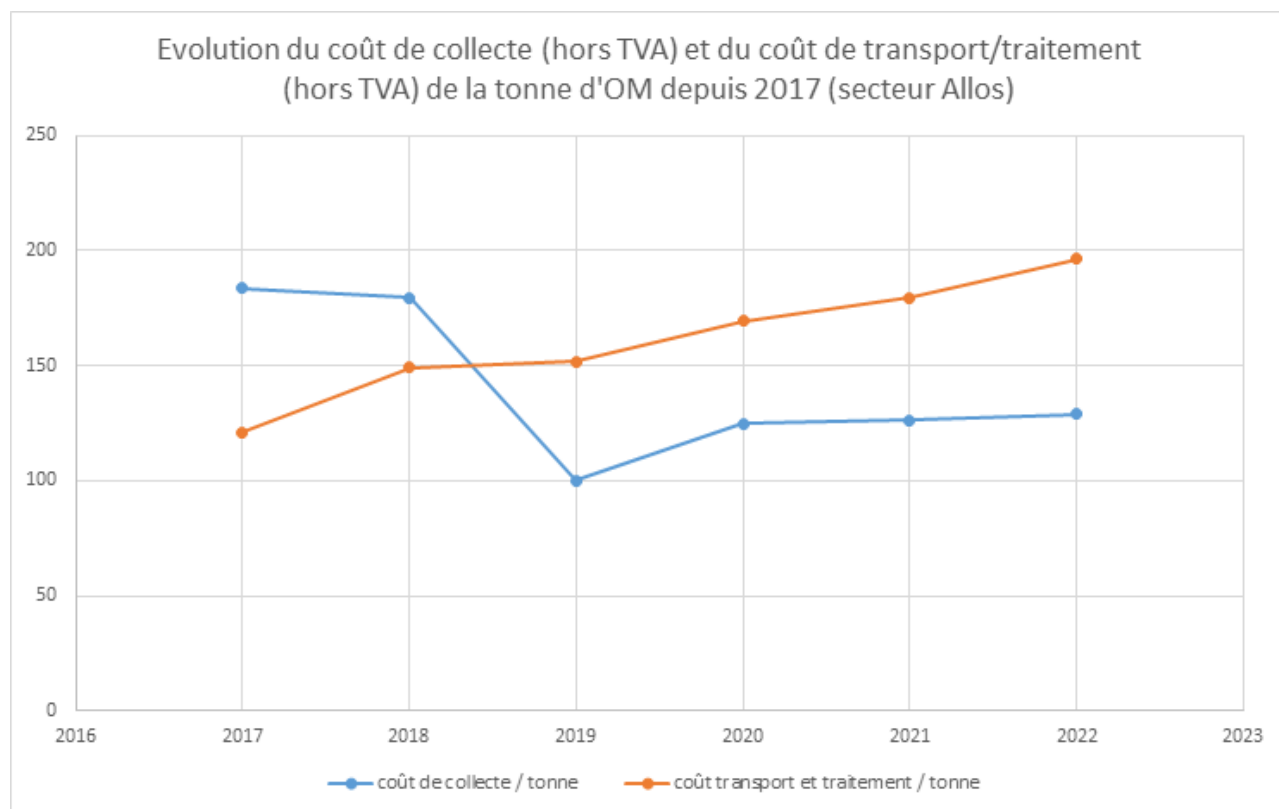
- Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

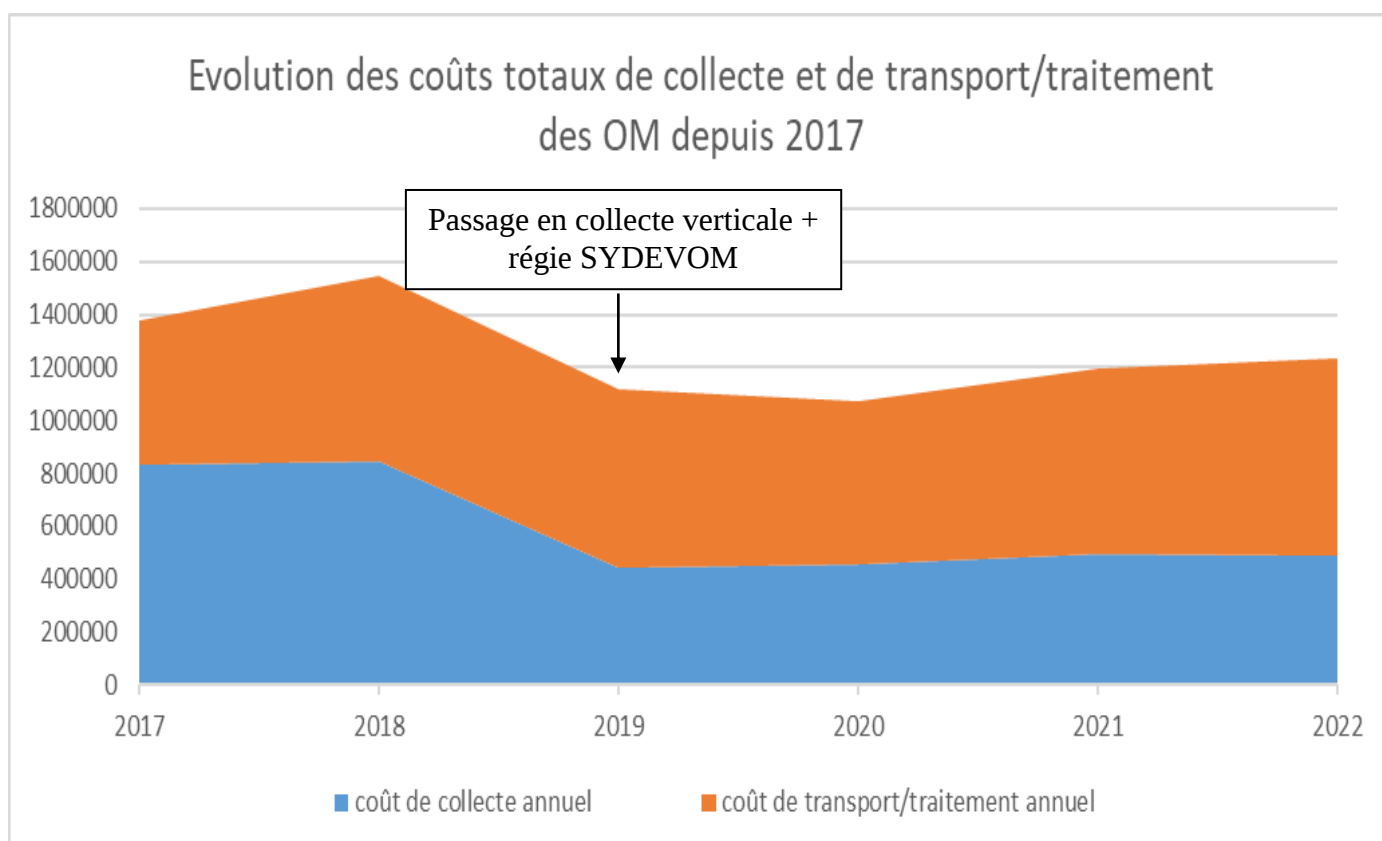
- Au 1er janvier 2022

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	159.28 à 179.27 € HT / t (Sydevom)	508.01 à 526.37 € HT / t (Sydevom)	90.09 € HT / t (Sydevom)

- **Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport/traitement – secteur Haut Verdon depuis 2017**



- **Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017**



4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.

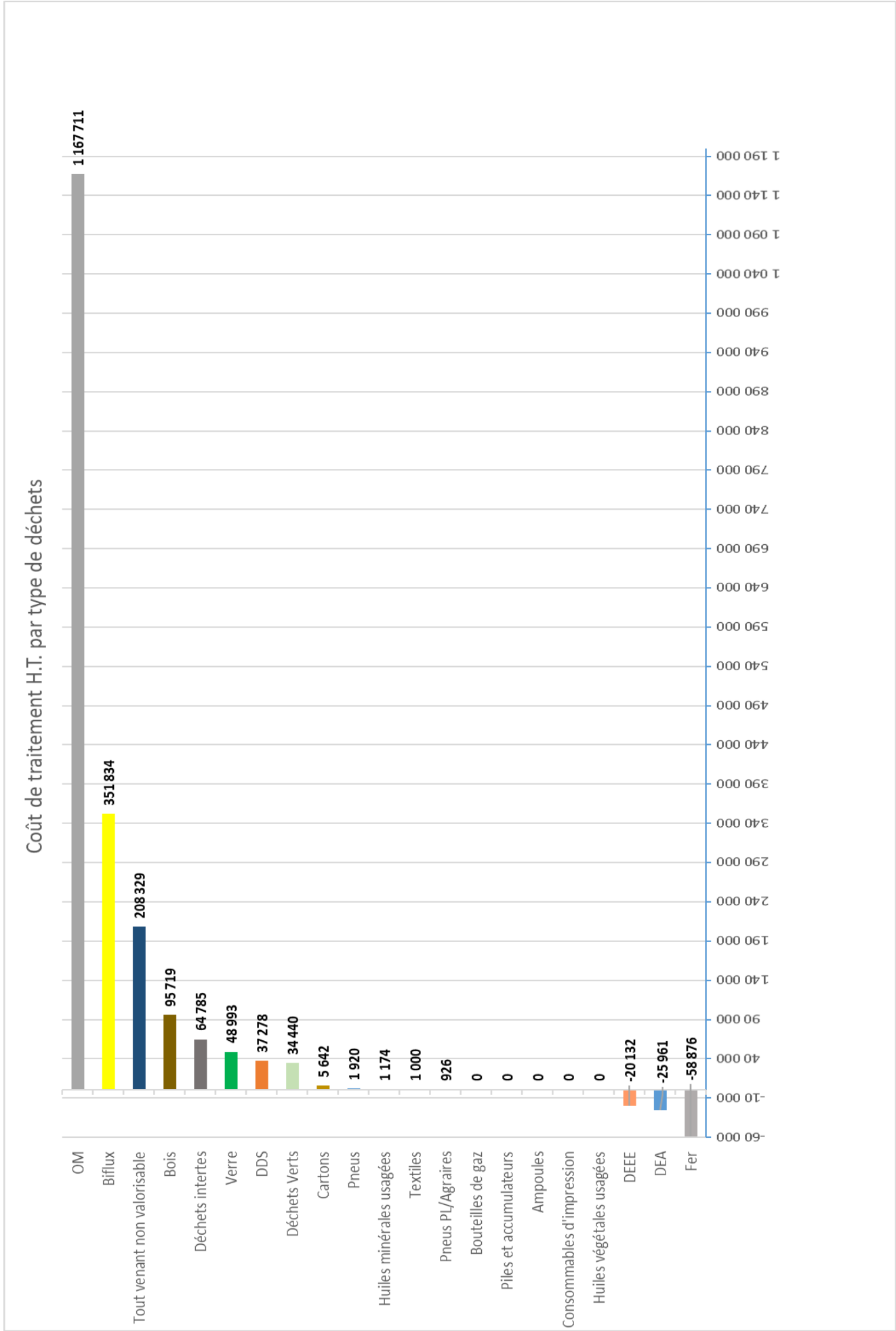
Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées	Huiles minérales usagées
Dépenses	56 208,53	11 123,66 €	208 329,45 €	95 718,58 €	34 440,00 €	43 158,99 €	64 784,55 €	- €	1 173,60 €
Recettes	50 566,98 €	69 999,43 €	- €	- €	- €	5 881,29 €	- €	- €	- €
Coût total H.T.	5 641.55 €	- 58 875,77 €	208 329,45 €	95 718,58 €	34 440,00 €	37 277.70 €	64 784,55 €	- €	1 173,60 €
Type de recette	Rachat de matière + soutien CITEO	Rachat de matière				Soutien Eco DDS			

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement
Dépenses	- €	- €	- €	- €	1 920,00 €	925,58 €	1 000,00 €	- €	- €
Recettes	20 131,66 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	25 960,58 €
Coût total H.T.	- 20 131,66 €	- €	- €	- €	1 920,00 €	925,58 €	1 000,00 €	- €	- 25 960,58 €
Type de recette	Soutien OCAD3E						Soutien Montagn'habits		Soutien Eco Mobilier

	Verre	Biflux	OM
Dépenses	65 028.76 €	487 478.52 €	1 167 710.57 €
Recettes (rachat matière) Prévisionnel	14,36€/t soit 10 367.92 €	28 510.65 €	
Recettes (soutien CITEO)	7,95 €/t soit environ 5 667.70 €*	107 133.60 €	
Coût total H.T.	48 993.14 €	351 834.27 €	1 167 710.57 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2021 non connu à ce jour



5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2022 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC (versé en 2022 au titre de la communication 2021)	1 144,30 €
ECO DDS	412,66 €
ADIVALOR campagne 2022/2023	330.16€
TOTAL	1 556,96 €

En 2021, la communication sur le recyclage des textiles via la diffusion d'un flyer a permis à la CCAPV de percevoir 1 147,30 € de la part d'Eco TLC.

Chapitre VII

Communication, sensibilisation et actions diverses

Depuis avril 2019
CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Mémotri
WASTE SORTING

SYDEVOM
www.sydevom04.fr

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER
YELLOW CONTAINER : PACKAGING

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !

Cartons et briques
Cardboard packaging

Tous les emballages en plastique
All plastic packaging

Emballages métalliques
Metal packaging

Prospectus, enveloppes...
Ads, envelopes...

Journaux et magazines
Newspaper and magazines

CONTENEUR VERT : LE VERRE
GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS

Pots, bocaux et bouteilles
Glass jars and bottles

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE

Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...
Broken goods, nappies, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

Pour plus d'informations, contactez le 04 92 36 08 52
ou sydevom-com@wanadoo.fr
ou rendez-vous sur www.sydevom04.fr

ALPES
PROVENCE
CITEO

3. Actions de Communication menées en 2022

En 2022, les actions de communication ont essentiellement porté sur : la séparation des biodéchets

Cibles	Supports	Dates	Actions
Tout public	Post réseaux sociaux :	Hebdomadaire	Chronique « Le samedi, on trie »
		Plus de 50 Informations ponctuelles	- Collectes évènementielles - AAP biodéchets (aménagement de sites) - Semaine SERD - Cleaning Day - Chalet du réemploi - Déchets verts en circuit court - Autopsie des OM - Informations REOM - Animations scolaires - Informations déchetteries (travaux, fermeture jours fériés) - Présentation des services (encombrants, déchetteries, chauffeurs Sydevom) - Informations PAV (renforcement de point, entretien, erreur de tri, dépôts sauvages)
Tout public	Articles de presse/radio	24/01/2022 27/02/2022 21/03/2022 22/03/2022 04/04/2022 04/04/2022	Article La Provence : collecte de textiles en déchetteries Article La Provence : installation site de compostage partagé à Barrême Article La Provence : installation site de compostage partagé à Allons Article La Provence : Animation scolaire à Barrême Castellane info : info déchetterie Article La Provence : collecte des déchets agricoles
Tout public	Présence physique (stands, marchés, etc.)	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2022 09/02/2022 16/03/2022 04/04/2022 11/05/2022 12/05/2022 10/06/2022 15/06/2022 14/11/2022 17/02/2022 17/02/2022 06/04/2022	- Présence des ambassadeurs du tri sur les foires, marchés, sites touristiques et autre événements (festival, fêtes votives...) - Installation site de compostage partagé Annot - Installation site de compostage partagé Allons - Installation site de compostage partagé Entrevaux - Installation site de compostage partagé Castellane - Installation site de compostage partagé Peyroules - Installation site de compostage partagé La Palud/ Verdon - Installation site de compostage partagé Barrême - Installation site de compostage partagé Saint Julien du Verdon Permanences en déchetteries ambassadrice du Tri Remises des textiles collectés lors de la période des soldes à l'association Montagn'Habits Animations Compostage en lien avec le projet "bien manger" de l'OIJS
Scolaires (élèves et corps enseignants)	Animations scolaires pour le tri, valorisation et réduction des déchets	20/01/2022 22/02/2022 28/02/2022 01/03/2022 07/03/2022 08/03/2022 14/03/2022	Intervention école de Clumanc Intervention école d'Annot Intervention école de Saint Pierre Intervention école de Colmars les Alpes Intervention école d'Entrevaux Intervention école de Castellane Intervention école de Barrême

4. Collectes évènementielles

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries.

Une collecte évènementielle à l'occasion des soldes d'hiver, soit du 24 janvier au 08 février 2022, a permis de collecter 713 kg de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, et ont été remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.

Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 1^{er} au 8 décembre 2022. Ce sont plus de 250 KG de jouets qui ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

Une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.

5. La création des supports

En 2022 :

- Plus de 50 articles et photographies ont été diffusés à travers les réseaux sociaux pour partager au mieux les actions menées.
- Plus de 100 visuels et infographies ont été créés
- Création d'une campagne de prévention par le biais d'une vidéo et d'affiches choc ciblées autour des erreurs de tri et du message « **Rien à faire là** »

RIEN À FAIRE LÀ ?

DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES NON PLUS.

Collecte sélective
28 %

Déchets résiduels
37 %

Biodéchets
23 %

Gaspillage alimentaire
10 %



RIEN À FAIRE LÀ ?

DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES NON PLUS.

Plus de 7 déchetteries sont à disposition près de chez vous.



RIEN À FAIRE LÀ ?

DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES NON PLUS.

Les bio-déchets peuvent être compostés pour devenir des ressources pour nos cultures.



RIEN À FAIRE LÀ ?

DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES NON PLUS.

Le plastique, l'aluminium, le papier, le carton ainsi que le verre peuvent connaître une seconde vie dans l'un de nos 320 points d'apports volontaires.



6. Actions de préventions

La CCAPV est signataire en 2022 de la Charte 0 déchets plastiques (cf. Annexe 3)

Elle propose aussi la mise à disposition de colonnes de tri mobile auprès des communes membres qui en font la demande, afin de favoriser le tri lors d'évènements spéciaux.

Enfin, la CCAPV expérimente une ressourcerie multisites par le biais de chalet du réemploi installés au sein des déchetteries du territoire et ouverts aux usagers des déchetteries.

ANNEXE 1

**Certificat 2022 d'économies
environnementales d'Aliapur pour le
recyclage des pneus sur le territoire de la
CCAPV**



CERTIFICAT 2022 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2022 chez

a permis d'économiser l'équivalent de :

litres d'eau



litres de carburant



kWh



Fait à Lyon, le



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2022 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à

la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr





CERTIFICAT 2022 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2022 chez

a permis d'économiser l'équivalent de :

litres d'eau



litres de carburant



kWh



Fait à Lyon, le



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2022 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à

la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr





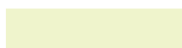
CERTIFICAT 2022 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2022 chez

a permis d'économiser l'équivalent de :



litres d'eau



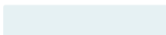
litres de carburant



kWh



Fait à Lyon, le



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2022 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à

la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr



ANNEXE 2

Charte Zéro Déchets Plastiques

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique »

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) Monsieur le président Housica LAUGIER
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fait à Marseille, le 10 MAI 2023

Le Signataire
Fait à ST ANDRE LES ALPES

Dispositif proposé par

RÉGION
SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Animé par

ARBE
AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE
ET L'ENVIRONNEMENT



Annexe : Plan d'actions Déployé dans le cadre CHARTE D'ENGAGEMENT « Sud zéro déchet plastique »

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Affiché le 29 NOV. 2022
ID : 004-200066625-20221129-2022_05_09-DE

Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"		X	Groupe de travail regroupant le service technique, le service administratif dont commande publique et le service communication prévention	Groupe de travail dédié : oui/non

Axe 1 : SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser les élus et les agents	X		Intervention lors de réunions et conseils communautaires sur la nécessité de réduire la quantité d'ordures ménagères + annonce des résultats du tri et des MODECOM. Collation dans vaisselle réutilisable Incitation à s'engager dans la charte et développer des actions propres à leur territoire et compétences	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		X	Les EPCI sont les relais du Sydevom envers leurs communes	Nb de communes sensibilisées
Organiser, accompagner ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	X		Sensibilisation au tri des objets ramassés, participation d'un animateur et prêt de gants, cabas réutilisables	Nb d'opérations de nettoyage
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	X		Réunions publiques et interventions des ambassadeurs du tri : communication explicitant les consignes de tri pour améliorer la qualité des flux récupérés, etc.	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	X		Animations scolaires et périscolaires pour sensibiliser au tri et au devenir des plastiques en lien avec le Sydevom	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.).	X		Actions de communication en lien avec le Sydevom Réunions publiques Interventions des ambassadeurs du tri	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature		X	Campagne de communication « déchets laissés dans la nature »	Nb de supports d'information utilisés

Axe 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF REDUCTION				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables		X	Sensibilisation des responsables à la réduction des pollutions plastiques grâce aux achats publics Fournitures de bureau sans plastique ou en matière recyclée. Récupération de mobilier et accessoires pour l'aménagement des bureaux.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	X		Précocité de vaisselle, lave-vaisselle, torchons/serviette et lave-linge dans les locaux. Promotion des machines à café à dosettes compostables ou en aluminium	Liste des plastiques à usage unique supprimé en interne

Axe 3 : Gérer et valoriser les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	X		MODECOM réalisés en 2022 Caractérisation régulière du flux emballages ménagers par secteur	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	X	X	Passage en collecte verticale intégrale en 2019 Création de PAV complets systématique Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV Mise à disposition auprès des communes et/ou toutes autres associations/comités qui en font la demande, des colonnes aériennes mobiles qui permettront le tri directement sur le site de la manifestation	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		X	Mise en place de chalets du réemploi en déchetteries	Nbre de chalets du réemploi installés Tonnage de déchets réemployés
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages	X		Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV intégrant les sites touristiques et naturels Actions de communication et de prévention spécifiques aux dépôts sauvages	Présence de containers : oui/non Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non